



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

CCITT

COMITÉ CONSULTATIF
INTERNATIONAL
TÉLÉGRAPHIQUE ET TÉLÉPHONIQUE

X.216

(11/1988)

SÉRIE X: RÉSEAUX DE COMMUNICATIONS DE
DONNÉES: INTERCONNEXION DE SYSTÈMES
OUVERTS (OSI) – MODÈLE ET NOTATION,
DÉFINITION DU SERVICE

**DÉFINITION DU SERVICE DE PRÉSENTATION
DE L'OSI (INTERCONNEXION DES SYSTÈMES
OUVERTS) POUR LES APPLICATIONS DU
CCITT**

Réédition de la Recommandation X.216 du CCITT publiée
dans le Livre Bleu, Fascicule VIII.4 (1988)

NOTES

1 La Recommandation X.216 du CCITT a été publiée dans le fascicule VIII.4 du Livre Bleu. Ce fichier est un extrait du Livre Bleu. La présentation peut en être légèrement différente, mais le contenu est identique à celui du Livre Bleu et les conditions en matière de droits d'auteur restent inchangées (voir plus loin).

2 Dans la présente Recommandation, le terme «Administration» désigne indifféremment une administration de télécommunication ou une exploitation reconnue.

© UIT 1988, 2008

Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, par quelque procédé que ce soit, sans l'accord écrit préalable de l'UIT.

Recommandation X.216

DÉFINITION DU SERVICE DE PRÉSENTATION DE L'OSI (INTERCONNEXION DES SYSTÈMES OUVERTS) POUR LES APPLICATIONS DU CCITT¹⁾

(Melbourne, 1988)

Le CCITT,

considérant

(a) que la Recommandation X.200 définit le modèle de référence pour l'interconnexion des systèmes ouverts pour les applications du CCITT;

(b) que la Recommandation X.210 définit les conventions relatives à la définition de service des couches du modèle de référence OSI;

(c) que la Recommandation X.215 définit le service de session de l'OSI (interconnexion des systèmes ouverts) pour les applications du CCITT;

(d) que la Recommandation X.220 spécifie l'utilisation des protocoles de la série X.200 pour les applications du CCITT;

(e) que la Recommandation X.410-1984 spécifie le protocole des opérations distantes et du serveur de transfert fiable pour les systèmes de messagerie;

(f) que la Recommandation X.226 spécifie le protocole de présentation de l'OSI (interconnexion des systèmes ouverts) pour les applications du CCITT,

recommande à l'unanimité

la définition du service de présentation de l'OSI (interconnexion des systèmes ouverts) pour les applications du CCITT, comme spécifié par l'objet et le domaine d'application de la présente Recommandation.

SOMMAIRE

0	<i>Introduction</i>
1	<i>Objet et domaine d'application</i>
2	<i>Références</i>
3	<i>Définitions</i>
3.1	Définitions du modèle de référence
3.2	Définitions des conventions de service
3.3	Définitions relatives à la dénomination et à l'adressage
3.4	Définitions relatives au service de présentation
4	<i>Abréviations</i>
5	<i>Conventions</i>
6	<i>Présentation générale du service de présentation</i>
6.1	Rôle
6.2	Relations avec la couche application
6.3	Relations avec la couche session
6.4	Fonctions de la couche présentation
6.5	Négociation de la syntaxe
6.6	Transfert d'informations

¹⁾ La Recommandation X.216 et la norme ISO 8822 [Systèmes de traitement de l'information – Interconnexion des systèmes ouverts – Définition du service de présentation] ont été établies en étroite collaboration et sont techniquement alignées.

- 6.7 Définition des contextes de présentation
- 6.8 Gestion du DCS
- 7 *Facilités du service*
 - 7.1 La facilité d'établissement de connexion
 - 7.2 La facilité de terminaison de connexion
 - 7.3 La facilité de gestion des contextes
 - 7.4 La facilité de transfert d'informations
 - 7.5 La facilité de contrôle du dialogue
- 8 *Unités fonctionnelles*
- 9 *Qualité de service*
- 10 *Primitives du service de présentation*
 - 10.1 Paramètres «données de l'utilisateur»
 - 10.2 Service de CONNEXION DE PRÉSENTATION
 - 10.3 Service de COUPURE PAR L'UTILISATEUR DU PS
 - 10.4 Service de COUPURE PAR LE FOURNISSEUR DU PS
 - 10.5 Service de MODIFICATION DE CONTEXTES DE PRÉSENTATION
 - 10.6 Service de TRANSFERT DE DONNÉES TYPÉES DE PRÉSENTATION
 - 10.7 Service de TRANSFERT DE DONNÉES DE PRÉSENTATION
 - 10.8 Service de RESYNCHRONISATION DE PRÉSENTATION
 - 10.9 Service de LANCEMENT D'ACTIVITÉ DE PRÉSENTATION
 - 10.10 Service de REPRISE D'ACTIVITÉ DE PRÉSENTATION
 - 10.11 Service d'INTERRUPTION D'ACTIVITÉ DE PRÉSENTATION
 - 10.12 Service d'ABANDON D'ACTIVITÉ DE PRÉSENTATION
 - 10.13 Service de TERMINAISON D'ACTIVITÉ DE PRÉSENTATION
 - 10.14 Service de TRANSFERT D'INFORMATIONS DE CAPACITÉS DE PRÉSENTATION
 - 10.15 Service de PASSATION DU CONTRÔLE DE PRÉSENTATION
 - 10.16 Service de CESSION DE JETONS DE PRÉSENTATION
 - 10.17 Service de DEMANDE DE JETONS DE PRÉSENTATION
 - 10.18 Service de SIGNALISATION D'ANOMALIE PAR L'UTILISATEUR DU PS
 - 10.19 Service de SIGNALISATION D'ANOMALIE PAR LE FOURNISSEUR DU PS
 - 10.20 Service de TRANSFERT DE DONNÉES EXPRÈS DE PRÉSENTATION
 - 10.21 Service de POSE DE POINT DE SYNCHRONISATION MINEUR DE PRÉSENTATION
 - 10.22 Service de POSE DE POINT DE SYNCHRONISATION MAJEUR DE PRÉSENTATION
 - 10.23 Service de TERMINAISON DE PRÉSENTATION
- 11 *Enchaînements*
 - 11.1 Service de CONNEXION DE PRÉSENTATION
 - 11.2 Service de COUPURE PAR L'UTILISATEUR DU PS
 - 11.3 Service de COUPURE PAR LE FOURNISSEUR DU PS
 - 11.4 Service de MODIFICATION DE CONTEXTES DE PRÉSENTATION
 - 11.5 Services de TRANSFERT DE DONNÉES TYPÉES DE PRÉSENTATION et de TRANSFERT DE DONNÉES DE PRÉSENTATION
 - 11.6 Service de TRANSFERT D'INFORMATIONS DE CAPACITÉS DE PRÉSENTATION
 - 11.7 Service de TRANSFERT DE DONNÉES EXPRÈS DE PRÉSENTATION
 - 11.8 Services de POSE DE POINT DE SYNCHRONISATION MINEUR DE PRÉSENTATION, de POSE DE POINT DE SYNCHRONISATION MAJEUR DE PRÉSENTATION, de TERMINAISON DE PRÉSENTATION, de LANCEMENT D'ACTIVITÉ DE PRÉSENTATION, de DEMANDE DE JETONS DE PRÉSENTATION, de CESSION DE JETONS DE PRÉSENTATION, de PASSATION DU CONTRÔLE DE PRÉSENTATION, de TERMINAISON D'ACTIVITÉ DE PRÉSENTATION et de REPRISE D'ACTIVITÉ DE PRÉSENTATION
 - 11.9 Services de RESYNCHRONISATION DE PRÉSENTATION, de SIGNALISATION D'ANOMALIE PAR L'UTILISATEUR DU PS, de SIGNALISATION D'ANOMALIE PAR LE FOURNISSEUR DU PS, d'INTERRUPTION D'ACTIVITÉ DE PRÉSENTATION et d'ABANDON D'ACTIVITÉ DE PRÉSENTATION

Annexe A – Restrictions imposées à l'utilisation du service de présentation dans le mode X.410-1984

0 Introduction

La présente Recommandation fait partie d'une famille de Recommandations élaborées pour faciliter l'interconnexion des équipements informatiques. Cette Recommandation fait partie d'un ensemble de Recommandations dont les relations sont définies par le modèle de référence pour l'interconnexion des systèmes ouverts (modèle OSI) (Recommandation X.200). Ce modèle de référence divise le domaine de la normalisation en vue de l'interconnexion, en une série de couches de spécifications, dont chacune est d'une taille maîtrisable.

L'objectif de l'OSI est de permettre, au prix d'un minimum d'accords techniques en dehors des Recommandations d'interconnexion, d'interconnecter des équipements informatiques:

- de constructeurs différents;
- gérés de façon différente;
- de niveaux de complexité différents;
- d'âges différents.

La présente Recommandation définit le service mis à la disposition des entités de la couche application du modèle de référence.

La présente Recommandation prend en compte le fait que des entités d'application peuvent désirer communiquer pour les raisons les plus diverses. Bien que tous les systèmes ne partagent pas une méthode commune de présentation des données, des systèmes qui désirent se transmettre des informations doivent convenir de l'objet de leur communication et des significations à attribuer aux informations transmises. Le service de présentation fournit les moyens nécessaires au transfert des informations en préservant leur sémantique au cours de ce transfert.

Il est reconnu, qu'en ce qui concerne la qualité de service (QOS) de présentation, décrite au § 9, des travaux sont encore en cours, visant à assurer un traitement intégré de la QOS à travers toutes les couches du modèle de référence OSI, et à vérifier que les traitements individuels de chaque couche satisfont d'une manière cohérente les objectifs globaux de QOS. En conséquence, une annexe pourra être ajoutée par la suite à la présente Recommandation; elle présentera les développements ultérieurs du traitement de la QOS et de son intégration.

1 Objet et domaine d'application

1.1 La présente Recommandation définit (de façon abstraite), tel qu'il est vu de l'extérieur, le service fourni par la couche présentation OSI, en termes:

- a) d'actions et d'événements spécifiés par les primitives de service à l'interface service/utilisateur;
- b) de données contenues dans des paramètres associés à chaque action et événement spécifiés par les primitives;
- c) de relations entre actions et événements, et d'enchaînements valides d'actions et d'événements.

1.2 Le service défini dans la présente Recommandation est celui qui est fourni par le protocole de présentation OSI (en conjonction avec le service de session OSI) et qui peut être utilisé par tout protocole d'application OSI.

1.3 La présente Recommandation ne spécifie pas de forme particulière de réalisation ou de produit, et n'impose aucune contrainte quant à la réalisation des entités et interfaces d'un système informatique. Il n'est donc pas spécifié de conditions de conformité à la présente Recommandation.

2 Références

Recommandation X.200	Modèle de référence pour l'interconnexion des systèmes ouverts pour les applications du CCITT (voir aussi la norme ISO 7498).
Recommandation X.210	Définition des conventions des services de couche OSI (voir aussi ISO 8509).
Norme ISO 7498-3	Système de traitement de l'information – Interconnexion des systèmes ouverts – Modèle de référence de base – Partie 3: Dénomination et adressage ²⁾ .
Recommandation X.215	Définition du service de session pour l'interconnexion des systèmes ouverts pour des applications du CCITT (voir aussi les normes ISO 8326 et ISO 8326 addendum 2).

²⁾ Actuellement à l'état de projet.

Recommandation X.208	Spécification de la notation de syntaxe abstraite numéro un (ASN.1) pour les applications du CCITT (voir aussi la norme ISO 8824).
Recommandation X.226	Spécification du protocole de présentation de l'OSI (interconnexion des systèmes ouverts) pour les applications du CCITT (voir aussi la norme ISO 8823).
Recommandation X.410 (1984)	Systèmes de messagerie: opérations distantes et serveur de transfert fiable.

3 Définitions

3.1 Définitions du modèle de référence

La présente Recommandation est fondée sur les concepts élaborés dans la Recommandation X.200 et utilise les termes suivants qui y sont définis:

- a) entité d'application;
- b) informations de contrôle du protocole d'application;
- c) connexion de présentation;
- d) entité de présentation;
- e) couche présentation;
- f) service de présentation;
- g) point d'accès au service de présentation;
- h) unité de données du service de présentation;
- i) connexion de session;
- j) service de session;
- k) syntaxe de transfert;
- l) syntaxe concrète;
- m) système ouvert réel.

Remarque – Les abréviations du § 4 s'appliquent à certains de ces termes.

3.2 Définitions des conventions de service

La présente Recommandation utilise les termes suivants définis dans la Recommandation X.210, tels qu'ils s'appliquent à la couche présentation:

- a) utilisateur du service;
- b) fournisseur du service;
- c) primitive de service;
- d) demande;
- e) indication;
- f) réponse (acceptation ou refus);
- g) confirmation (acceptation ou refus);
- h) service de type «non confirmé»;
- i) service de type «confirmé»;
- j) service de type «à l'initiative du fournisseur».

3.3 Définitions relatives à la dénomination et à l'adressage

La présente Recommandation utilise les termes suivants définis dans la norme ISO 7498-3:

- a) adresse de présentation de l'entité appelante;
- b) adresse de présentation de l'entité appelée;
- c) adresse de présentation en réponse.

3.4 Définitions relatives au service de présentation

Les définitions suivantes s'appliquent également pour les besoins de la présente Recommandation:

3.4.1 **destructif**: Un service est destructif si son utilisation risque d'entraîner la perte de données d'autres primitives de service, qui n'ont pas encore été remises.

3.4.2 **non destructif**: Un service est non destructif si son utilisation ne risque pas d'entraîner la perte de données.

3.4.3 **syntaxe abstraite**: Spécification de données de la couche application ou d'informations de contrôle du protocole d'application, en appliquant des règles de notation indépendantes de la technique de codage utilisée pour représenter ces données.

3.4.4 **nom de syntaxe abstraite**: Nom qui identifie de façon ambiguë une syntaxe abstraite.

3.4.5 **nom de syntaxe de transfert**: Nom qui identifie de façon non ambiguë une syntaxe de transfert ou un ensemble de règles générant une syntaxe de transfert à partir d'une syntaxe abstraite de données.

3.4.6 **valeur de données de présentation**: Unité d'informations spécifiée dans une syntaxe abstraite, qui est transférée par le service de présentation.

3.4.7 **contexte de présentation**: Association d'une syntaxe abstraite et d'une syntaxe de transfert.

Remarque 1 – Du point de vue de l'utilisateur du service de présentation, un contexte de présentation représente un environnement selon lequel les valeurs de données de la syntaxe abstraite peuvent être transférées (sous forme d'une chaîne binaire) sans ambiguïté.

Remarque 2 – Quand la syntaxe abstraite l'autorise, une valeur de données de présentation peut contenir des champs imbriqués, dont chacun véhicule une valeur de données de présentation exprimée selon une syntaxe abstraite (éventuellement différente).

Remarque 3 – Du point de vue de l'utilisateur du service de présentation, un contexte de présentation représente une utilisation spécifique d'une syntaxe abstraite. Plusieurs contextes de présentation peuvent être définis pour la même syntaxe abstraite (avec la même syntaxe de transfert ou avec des syntaxes de transfert différentes); des valeurs de données de présentation transmises exprimées selon des contextes de présentation séparés, sont remises exprimées selon ces contextes de présentation séparés.

3.4.8 **ensemble des contextes définis**: Ensemble des contextes de présentation qui ont été définis par un accord intervenu entre les trois partenaires d'une communication, à savoir: le fournisseur et les deux utilisateurs du service de présentation.

Remarque – L'inclusion d'un contexte de présentation dans l'ensemble des contextes définis, implique que sa syntaxe abstraite soit acceptable pour les deux utilisateurs du service de présentation et que les deux entités sont convenues d'une syntaxe de transfert acceptable pour ce contexte de présentation.

3.4.9 **ensemble des contextes définis entre activités**: Ensemble des contextes de présentation qui est défini pour une connexion de présentation quand l'unité fonctionnelle de gestion d'activité (de session) est adoptée. Il prend initialement la valeur de l'ensemble des contextes définis lors de l'établissement de la connexion de présentation, et ne peut être modifié ensuite que par des primitives du service de MODIFICATION DE CONTEXTES DE PRÉSENTATION émises en dehors des activités.

3.4.10 **contexte par défaut**: Le contexte par défaut est un contexte de présentation qui est toujours connu du fournisseur et des deux utilisateurs du service de présentation pour une connexion de présentation donnée. C'est le contexte de présentation qui s'applique toujours au paramètre «données de l'utilisateur» des primitives du service TRANSFERT DE DONNÉES EXPRÈS DE PRÉSENTATION. Il ne s'applique aux paramètres «données de l'utilisateur» des autres primitives de service que lorsque l'ensemble des contextes définis est vide.

Remarque – Il peut arriver d'utiliser un contexte par défaut implicite, quand aucun nom de contexte par défaut n'est spécifié.

3.4.11 **unité fonctionnelle**: Regroupement logique de services défini par la présente Recommandation, à des fins de:

- négociation lors de l'établissement de la connexion de présentation, pour être utilisée au cours de cette connexion de présentation;
- référence par d'autres normes ou Recommandations.

3.4.12 **interruption**: Une procédure d'un service est interrompue par un autre service, si le second service a pour conséquence que des primitives du premier ne sont pas utilisées comme spécifié pour la procédure de ce premier service.

3.4.13 **mode X.410-1984**: Mode de fonctionnement restreint de la couche présentation, qui est utilisé pour permettre l'interfonctionnement avec un système qui est conforme à la Recommandation du CCITT X.410 (1984).

- 3.4.14 **mode normal**: Mode de fonctionnement de la couche présentation, dans lequel est fournie l'intégralité des facilités du service de présentation.
- 3.4.15 **appelant**: Entité de présentation ou utilisateur du service de présentation qui lance l'établissement de connexion de présentation.
- 3.4.16 **appelé**: Activité de présentation ou utilisateur du service de présentation qui répond à une proposition d'établissement de connexion de présentation.
- 3.4.17 **demandeur**: Entité de présentation ou utilisateur du service de présentation qui lance une action particulière.
- 3.4.18 **accepteur**: Entité de présentation ou utilisateur du service de présentation qui accepte une action particulière.
- 3.4.19 **identification de contexte de présentation**: Identification d'un contexte de présentation spécifique à la frontière de service conceptuelle.

4 Abréviations

ASN.1	notation de syntaxe abstraite numéro un (voir Recommandation X.208)
DCS	ensemble des contextes définis
PCEP	extrémité de connexion de présentation
PS	service de présentation
PSAP	point d'accès au service de présentation
Utilisateur du PS	utilisateur du service de présentation
SS	service de session

5 Conventions

La présente Recommandation utilise les conventions de description définies dans la Recommandation X.210.

6 Présentation générale du service de présentation

6.1 *Rôle*

La couche présentation concerne la représentation des informations en transit entre des systèmes ouverts (voir Recommandation X.200).

6.2 *Relations avec la couche application*

Remarque – La vue qu'a la couche application de la couche présentation est décrite ci-après.

6.2.1 Un protocole d'application est spécifié en termes de transfert de valeurs de données de présentation entre des entités d'application (utilisateurs du PS), utilisant le paramètre «données de l'utilisateur» des primitives du service de présentation.

6.2.2 Un ensemble de définitions de valeurs de données de présentation associé à un protocole d'application constitue une syntaxe abstraite. Pour que deux entités d'application puissent réussir à communiquer, elles doivent se mettre d'accord sur l'ensemble des syntaxes abstraites qu'elles ont l'intention d'utiliser. Au cours de la communication, elles peuvent décider de modifier cet accord. Il peut en résulter une modification de l'ensemble des syntaxes abstraites en vigueur.

6.2.3 La spécification de syntaxe abstraite identifie le contenu informationnel de l'ensemble des valeurs de données de présentation. Il n'identifie pas les syntaxes de transfert à utiliser lorsque des valeurs de données de présentation sont transférées entre des entités de présentation, et ne concerne pas la représentation locale des valeurs de données de présentation.

6.2.4 La raison d'être de la couche présentation est de garantir la conservation du contenu informationnel des valeurs de données durant le transfert. C'est aux entités d'application coopérantes qu'incombe la responsabilité de déterminer l'ensemble des syntaxes abstraites qu'elles emploient dans leur communication; cette détermination se traduit par un accord dont elles informent les entités de présentation. Connaissant l'ensemble des syntaxes abstraites à utiliser par les entités d'application, les entités de présentation sont responsables du choix de syntaxe de transfert mutuellement acceptable, qui préserve le contenu informationnel des valeurs de données de présentation.

Remarque – Les entités de présentation ne jouent aucun rôle dans la détermination de l'ensemble des syntaxes abstraites à utiliser par les entités d'application.

6.3 *Relations avec la couche session*

Les entités de présentation mettent en œuvre des protocoles qui enrichissent le service de session OSI en sorte de fournir un service de présentation offrant les facilités décrites dans la Recommandation X.200. L'utilisateur du service de présentation bénéficie d'un accès au service de session qui lui permet une utilisation intégrale de ce service. Ceci inclut la négociation des unités fonctionnelles et l'accès à ces unités fonctionnelles. Pour offrir cet accès, le rôle de la couche présentation comprend la représentation des valeurs de données de présentation dans les paramètres «données de l'utilisateur» des primitives du service de session.

Remarque – La couche présentation n'a pas à fournir de fonctions de gestion de dialogue et de transport de données, en plus de celles assurées par le service de session.

6.4 *Fonctions de la couche présentation*

La couche présentation a deux fonctions qu'elle remplit pour le compte des utilisateurs du service de présentation:

- a) la négociation des syntaxes de transfert;
- b) la transformation à partir d'une syntaxe de transfert et vers une syntaxe de transfert.

La fonction de négociation de syntaxe de transfert est assurée par des protocoles de présentation; elle fournit les facilités de définition des contextes de présentation. La transformation de syntaxe est une fonction contenue dans une entité de présentation et n'a aucun impact sur la conception du protocole de présentation.

Remarque 1 – Il n'entre pas dans le cadre des normes du service de présentation et du protocole de présentation d'imposer des contraintes aux syntaxes abstraites et de transfert utilisées par un système ouvert particulier ni de spécifier de telles syntaxes. Les syntaxes utilisées par un système ouvert dépendent de la nature des applications dans lesquelles elles sont impliquées.

Remarque 2 – Dans tout système ouvert réel, les valeurs de données de présentation auront une syntaxe concrète locale. La transformation vers une syntaxe de transfert ou à partir d'une syntaxe de transfert, s'effectue à partir de cette syntaxe de transfert locale ou vers celle-ci.

6.5 *Négociation de la syntaxe*

La négociation de la syntaxe de transfert a lieu entre deux entités de présentation, lorsqu'un utilisateur du service de présentation fournit le nom d'une syntaxe abstraite qui nécessite une syntaxe de transfert. La négociation réussit si son résultat est l'association de la syntaxe abstraite nommée avec une syntaxe de transfert compatible. Une telle association constitue un contexte de présentation. Du point de vue de l'utilisateur du service de présentation, un contexte de présentation représente une utilisation spécifique distincte d'une syntaxe abstraite.

En général, la combinaison d'une syntaxe abstraite et d'une syntaxe de transfert n'est pas nécessairement unique. Il peut être possible de représenter une syntaxe abstraite spécifique par une ou plusieurs syntaxes de transfert; il peut également être possible d'utiliser une syntaxe de transfert pour représenter plusieurs syntaxes abstraites.

6.6 *Transfert des informations*

6.6.1 Les informations de l'utilisateur sont transportées dans les paramètres «données de l'utilisateur» des primitives du service de présentation. Chaque paramètre «données de l'utilisateur» contient une ou plusieurs valeurs de données de présentation. L'ordre de ces valeurs de données de présentation est conservé au cours du transfert.

6.6.2 Une valeur de données de présentation peut être structurée en sorte qu'elle contienne, sous forme imbriquée, des valeurs de données de présentation exprimées selon d'autres contextes de présentation, si cette situation est acceptable pour la syntaxe abstraite en vigueur dans le contexte de présentation.

Remarque – La structure des paramètres «données de l'utilisateur» des primitives du service de présentation ne peut pas être définie plus explicitement au niveau du service. Toute interface d'un système ouvert réel (si une telle interface existe) en définira une forme concrète.

6.7 *Définition de contextes de présentation*

6.7.1 Le service de présentation fournit les facilités nécessaires à la définition de contextes de présentation qui répondent aux besoins de ses utilisateurs en matière de transfert d'informations. Les définitions d'un ou plusieurs contextes de présentation décrivent intégralement les besoins des utilisateurs d'une connexion de présentation en matière de transfert d'informations.

6.7.2 Deux services permettent de définir des contextes de présentation: le service de CONNEXION DE PRÉSENTATION et le service de MODIFICATION DE CONTEXTES DE PRÉSENTATION. Le service de MODIFICATION DE CONTEXTES DE PRÉSENTATION permet en outre de supprimer des contextes de présentation qui ne sont plus nécessaires.

6.7.3 Lorsque des contextes de présentation sont définis, ils sont ajoutés à un DCS (ensemble de contextes définis). Le fait de définir un contexte de présentation le rend immédiatement utilisable. Un utilisateur du service de présentation a ainsi la possibilité d'identifier l'ensemble des contextes de présentation nécessaires à la description intégrale du flux des informations échangées entre des utilisateurs du PS.

6.7.4 Si le DCS est vide, il est néanmoins possible de transférer des valeurs de données de présentation dans des paramètres «données de l'utilisateur» du service de présentation; dans ce cas, toutes les valeurs de données de présentation sont exprimées selon le contexte par défaut. Les valeurs de données de présentation ne sont transférées en utilisant le contexte par défaut que lorsque le DCS est vide, ou quand elles sont transférées dans une primitive du service de TRANSFERT DE DONNÉES EXPRÈS DE PRÉSENTATION. Le contexte par défaut peut être défini à l'aide du service de CONNEXION DE PRÉSENTATION (mais il ne peut être redéfini par aucun autre service de présentation) ou être établi par un accord préalable. Les valeurs de données de présentation qui sont transférées à l'aide du service de TRANSFERT DE DONNÉES EXPRÈS DE PRÉSENTATION sont toujours exprimées selon le contexte par défaut.

6.8 *Gestion du DCS*

Si l'unité fonctionnelle de gestion des contextes de présentation n'est pas adoptée, le DCS ne doit pas changer au cours de la connexion de présentation et la suite du § 6.8 ne s'applique pas.

6.8.1 *Unité fonctionnelle de gestion des contextes*

6.8.1.1 Si l'unité fonctionnelle de gestion des contextes de présentation est adoptée, le DCS peut être modifié au cours de la connexion de présentation. Ceci est réalisé en utilisant la demande de MODIFICATION DE CONTEXTES DE PRÉSENTATION. Il incombe à la couche présentation de garantir que le DCS est identique aux deux extrémités d'une connexion de présentation; le service de MODIFICATION DE CONTEXTES DE PRÉSENTATION est donc de type «confirmé». Toutefois, il est possible que certains services destructifs entrent en conflit avec, ou devancent, le service de MODIFICATION DE CONTEXTES DE PRÉSENTATION.

6.8.1.2 Si une primitive de service d'indication de RESYNCHRONISATION DE PRÉSENTATION est reçue alors que la primitive de service de confirmation de MODIFICATION DE CONTEXTES DE PRÉSENTATION est attendue, le service de RESYNCHRONISATION DE PRÉSENTATION l'emporte et la procédure du service de MODIFICATION DE CONTEXTES DE PRÉSENTATION est interrompue. Le DCS est indiqué à l'utilisateur du service de présentation. Si une primitive de service de demande de RESYNCHRONISATION DE PRÉSENTATION est émise, alors qu'une primitive de service de confirmation de MODIFICATION DE CONTEXTES DE PRÉSENTATION est attendue, le service de RESYNCHRONISATION DE PRÉSENTATION l'emporte et la procédure du service de MODIFICATION DE CONTEXTES DE PRÉSENTATION est interrompue. Le DCS est indiqué à l'utilisateur du service de présentation.

6.8.1.3 Une interaction entre les services d'INTERRUPTION D'ACTIVITÉ DE PRÉSENTATION ou d'ABANDON D'ACTIVITÉ DE PRÉSENTATION et le service de MODIFICATION DE CONTEXTES DE PRÉSENTATION peut entraîner un mauvais alignement du DCS et d'où résulterait un transfert de données exprimées selon un contexte inconnu de l'un des utilisateurs du PS. Les utilisateurs du PS peuvent éviter cette situation en utilisant le jeton d'activité et en respectant les règles d'enchaînement appropriées.

6.8.2 *Unité fonctionnelle de restauration de contextes*

6.8.2.1 L'utilisateur du PS peut adopter l'unité fonctionnelle de restauration de contextes. Si l'unité fonctionnelle de restauration de contextes n'est pas adoptée, le DCS ne peut être modifié que par l'intermédiaire du service de MODIFICATION DE CONTEXTES DE PRÉSENTATION et la suite du § 6.8 ne s'applique pas. Si l'unité fonctionnelle de restauration de contextes est adoptée, le fournisseur du PS mémorise le DCS à des points spécifiés au cours de la connexion de présentation. Si l'utilisateur du PS demande un retour à l'un de ces points, le DCS est rétabli tel qu'il était actif à ce point.

6.8.2.2 Une RESYNCHRONISATION DE PRÉSENTATION (option «redémarrage» ou «au choix de l'utilisateur») en un point connu du fournisseur du PS, rétablit le DCS tel qu'il est connu à ce point. Si le point spécifié est antérieur à ceux connus du fournisseur du PS, le DCS est rétabli tel que défini à l'établissement de la connexion de présentation. Si

le point spécifié est postérieur à ceux connus du fournisseur du PS, ou si une RESYNCHRONISATION DE PRÉSENTATION (option «abandon») est demandée, le DCS n'est pas modifié. Si un point inconnu (c'est-à-dire appartenant à la plage des points connus, mais non connus du fournisseur du PS) est spécifié, le fournisseur du PS indique ce fait à l'utilisateur du PS et ne modifie pas le DCS.

6.8.2.3 Hors activité, le DCS est l'ensemble des contextes définis entre activités, tel qu'il est défini lors de l'établissement de la connexion de présentation, puis modifié par toute primitive de service de demande de MODIFICATION DE CONTEXTES DE PRÉSENTATION, émise en dehors d'une activité. Quand une activité est lancée, son DCS initial est identique au DCS entre activités. Les primitives de service de demande de MODIFICATION DE CONTEXTES DE PRÉSENTATION subséquentes, émises au cours d'une activité, modifient uniquement le DCS de cette activité.

6.8.2.4 Une TERMINAISON D'ACTIVITÉ DE PRÉSENTATION, une INTERRUPTION D'ACTIVITÉ DE PRÉSENTATION ou un ABANDON D'ACTIVITÉ DE PRÉSENTATION entraînent le remplacement du DCS par le DCS entre activités, qui est ainsi rétabli.

6.8.2.5 Une REPRISE D'ACTIVITÉ DE PRÉSENTATION rétablit le DCS tel qu'il était spécifié au point de synchronisation, au cours de l'activité spécifiée (s'il est connu du fournisseur du PS). Comme ce service est de type «non confirmé», il est possible de recevoir des données présentées selon un contexte de présentation inconnu. Si ceci se produit, une indication de COUPURE PAR LE FOURNISSEUR DU PS est émise à l'intention des deux utilisateurs du PS.

Remarque – La gestion des indicateurs d'activité est du ressort de l'utilisateur du PS.

7 Facilités du service

Le service de présentation comprend un certain nombre de facilités. Ces facilités sont décrites ci-après, et les services qui composent chaque facilité sont indiqués dans le tableau 1/X.216.

7.1 La facilité d'établissement de connexion

La facilité d'établissement de connexion fournit un service qui permet à un utilisateur du PS d'établir une connexion de présentation avec un autre utilisateur du PS. Ce service permet aux utilisateurs du PS d'échanger des paramètres par l'intermédiaire desquels ils peuvent définir les caractéristiques de la connexion de présentation, en particulier:

- a) les unités fonctionnelles du service de présentation adoptées;
- b) le DCS initial;
- c) les caractéristiques de la connexion de session;
- d) le contexte par défaut.

TABLEAU 1/X.216

Les facilités de présentation: services et objet

Nom du service	Type de service	Objet
<i>Facilité d'établissement de connexion</i>		
CONNEXION DE PRÉSENTATION	Confirmé	Etablissement de connexion
<i>Facilité de terminaison de connexion</i>		
TERMINAISON DE PRÉSENTATION	Confirmé	Terminaison de connexion
COUPURE PAR L'UTILISATEUR DU PS	Non confirmé	Coupure à l'initiative de l'utilisateur
COUPURE PAR LE FOURNISSEUR DU PS	Non confirmé	Coupure à l'initiative du fournisseur
<i>Facilité de gestion des contextes</i>		
MODIFICATION DE CONTEXTES DE PRÉSENTATION	Confirmé	Addition et suppression de contexte
<i>Facilité de transfert d'informations</i>		
TRANSFERT DE DONNÉES DE PRÉSENTATION	Non confirmé	(voir la remarque)
TRANSFERT DE DONNÉES TYPÉES DE PRÉSENTATION	Non confirmé	(voir la remarque)
TRANSFERT DE DONNÉES EXPRÈS DE PRÉSENTATION	Non confirmé	(voir la remarque)
TRANSFERT D'INFORMATIONS DE CAPACITÉS DE PRÉSENTATION	Confirmé	(voir la remarque)
<i>Facilité de contrôle de dialogue</i>		
CESSION DE JETONS DE PRÉSENTATION	Non confirmé	(voir la remarque)
DEMANDE DE JETONS DE PRÉSENTATION	Non confirmé	(voir la remarque)
PASSATION DU CONTRÔLE DE PRÉSENTATION	Non confirmé	(voir la remarque)
POSE DE POINT DE SYNCHRONISATION MINEUR DE	Confirmé sur option	(voir la remarque)
POSE DE POINT DE SYNCHRONISATION MINEUR DE PRÉSENTATION	Confirmé	(voir la remarque)
RESYNCHRONISATION DE PRÉSENTATION	Confirmé	(voir la remarque)
SIGNALISATION D'ANOMALIE PAR L'UTILISATEUR DU PS	Non confirmé	(voir la remarque)
SIGNALISATION D'ANOMALIE PAR LE FOURNISSEUR DU PS	A l'initiative du fournisseur	(voir la remarque)
LANCEMENT D'ACTIVITÉ DE PRÉSENTATION	Non confirmé	(voir la remarque)
REPRISE D'ACTIVITÉ DE PRÉSENTATION	Non confirmé	(voir la remarque)
TERMINAISON D'ACTIVITÉ DE PRÉSENTATION	Confirmé	(voir la remarque)
INTERRUPTION D'ACTIVITÉ DE PRÉSENTATION	Confirmé	(voir la remarque)
ABANDON D'ACTIVITÉ DE PRÉSENTATION	Confirmé	(voir la remarque)

Remarque – Le rôle de chaque service de présentation découle de celui du service de session correspondant, tel que spécifié dans la Recommandation X.215.

7.2 *La facilité de terminaison de connexion*

La facilité de terminaison de connexion fournit des services qui permettent:

- a) la terminaison normale d'une connexion de présentation par les utilisateurs du PS d'une façon qui est non destructive;
- b) la terminaison d'une connexion de présentation d'une façon qui peut être destructive; cette terminaison peut être à l'initiative de l'un des utilisateurs du PS ou du fournisseur du PS.

7.3 *Facilité de gestion des contextes*

La facilité de gestion des contextes fournit un service qui permet:

- a) l'addition de contextes de présentation au DCS, par accord intervenu entre les utilisateurs et le fournisseur du PS; une identification est associée à chaque contexte de présentation défini, mais cette identification n'a aucune signification au-delà de cette connexion de présentation;
- b) la suppression de contextes de présentation du DCS.

7.4 *La facilité de transfert d'informations*

La facilité de transfert d'informations fournit des services qui permettent aux utilisateurs du PS de transférer des informations sur une connexion de présentation. Ces services permettent le transfert de données avec contrôle par jetons, le transfert de données sans contrôle par jetons, le transfert de données typées, le transfert d'informations de capacités et le transfert de données exprès, si les unités de session correspondantes sont adoptées.

7.5 *La facilité de contrôle du dialogue*

La facilité de contrôle du dialogue fournit les services qui permettent la gestion des jetons, la synchronisation, la resynchronisation, la signalisation d'anomalie et la gestion d'activité, si les unités fonctionnelles de session correspondantes sont adoptées. Ces services sont mis en correspondance avec les services de session correspondants. La présente Recommandation les décrit uniquement du point de vue de leur relation avec, et de leurs effets sur, les autres services de présentation. Dans certains cas, le service de présentation impose des contraintes additionnelles quant à l'utilisation des services qui utilisent directement les services de session; l'utilisation de ces services affecte également les états des entités de présentation. Ils sont décrits de façon plus complète dans la définition du service de session (voir Recommandation X.215).

8 **Unités fonctionnelles**

8.1 Dans la présente Recommandation, les unités fonctionnelles sont utilisées pour exprimer les besoins de l'utilisateur du PS lors de l'établissement de la connexion de présentation.

8.2 Il existe deux catégories d'unités fonctionnelles:

- a) *les unités fonctionnelles de session*, telles que définies dans la Recommandation X.215, qui comprennent:
 - 1) l'unité fonctionnelle «noyau»;
 - 2) l'unité fonctionnelle de transmission semi-duplex;
 - 3) l'unité fonctionnelle de transmission duplex;
 - 4) l'unité fonctionnelle de transfert de données exprès;
 - 5) l'unité fonctionnelle de synchronisation mineure;
 - 6) l'unité fonctionnelle de synchronisation majeure;
 - 7) l'unité fonctionnelle de resynchronisation;
 - 8) l'unité fonctionnelle de gestion d'activité;
 - 9) l'unité fonctionnelle de terminaison négociée;
 - 10) l'unité fonctionnelle d'échange d'informations de capacités;
 - 11) l'unité fonctionnelle de signalisation d'anomalie;
 - 12) l'unité fonctionnelle de transfert de données typées.

L'adoption d'unités fonctionnelles de session est soumise aux contraintes imposées par le service de session (voir Recommandation X.215).

Remarque – Le choix des unités fonctionnelles de session à utiliser relève d'une décision prise lors de l'établissement de la connexion de présentation.

- b) *les unités fonctionnelles de présentation*, qui correspondent aux services fournis par la couche présentation et comprennent:
- 1) l'unité fonctionnelle «noyau»;
 - 2) l'unité fonctionnelle de gestion des contextes;
 - 3) l'unité fonctionnelle de restauration de contextes.

8.3 L'unité fonctionnelle «noyau» de présentation est toujours disponible et assure le transfert des informations, dans des paramètres «données de l'utilisateur» des primitives de service, quelles qu'elles soient, des unités fonctionnelles adoptées. L'unité fonctionnelle de gestion des contextes et l'unité fonctionnelle de restauration de contextes sont optionnelles, et leur utilisation est négociable. L'unité fonctionnelle de restauration de contextes ne doit pas être adoptée, si l'unité fonctionnelle de gestion des contextes n'est pas adoptée pour utilisation sur la connexion de présentation.

8.4 Quand une unité fonctionnelle de session est adoptée par les utilisateurs du PS, ils disposent alors des services et fonctions de présentation correspondants.

9 Qualité de service

La définition du concept de «qualité de service» des paramètres associés, et la façon dont ces paramètres sont négociés lors de l'établissement de la connexion de présentation, sont strictement identiques aux concepts, paramètres et mécanismes de négociation stipulés dans la définition du service de session (Recommandation X.215).

Remarque – Des extensions ultérieures à la présente Recommandation pourront définir une utilisation des paramètres de qualité de service, pour déterminer la syntaxe de transfert à utiliser.

10 Primitives du service de présentation

La présente Recommandation utilise le modèle abstrait de service d'une couche, défini dans la Recommandation X.210. Ce modèle définit les interactions entre l'utilisateur du PS et le fournisseur du PS, qui se produisent aux deux PSAP. Les informations sont communiquées entre l'utilisateur et le fournisseur par des primitives de service, qui peuvent véhiculer des paramètres.

Le tableau 2/X.216 indique les primitives du service de présentation au moyen desquelles des informations sont transférées vers l'utilisateur du PS, et en provenance de celui-ci.

Les procédures d'enchaînement relatives à tous les services sont spécifiées dans le § 11.

Remarque – Tous les services qui transportent des données de l'utilisateur, sauf le TRANSFERT DE DONNÉES DE PRÉSENTATION et le TRANSFERT DE DONNÉES TYPÉES DE PRÉSENTATION, sont susceptibles de ne pas être en mesure de transférer de telles données, du fait de la syntaxe de transfert en vigueur et d'une limitation imposée par l'utilisateur du service de session, à la longueur des données acceptées par le service de session sous-jacent. La façon dont l'utilisateur du PS en est averti est une question d'ordre local.

10.1 Paramètres «données de l'utilisateur»

Les informations véhiculées dans les paramètres «données de l'utilisateur» des primitives de service de demande et d'indication de TRANSFERT DE DONNÉES EXPRÈS doivent toujours être constituées d'une ou plusieurs valeurs de données de présentation représentées selon le contexte par défaut. Les informations contenues dans les paramètres «données de l'utilisateur» de toutes les autres primitives du service de présentation doivent être composées d'une ou plusieurs valeurs de données de présentation représentées selon les contextes de présentation déterminés par les règles gouvernant le DCS. Toutes les valeurs de données de présentation imbriquées seront représentées selon les contextes de présentation déterminés par ces règles, qui sont les suivantes:

- a) si le DCS est vide et que d) ne s'applique pas, alors chaque valeur de données de présentation (y compris toutes les valeurs de données de présentation imbriquées) doit être représentée selon le contexte par défaut;
- b) si le DCS n'est pas vide et qu'aucune procédure qui pourrait modifier le contenu du DCS n'est en cours, chacune des valeurs de données de présentation (y compris toutes les valeurs de données de présentation imbriquées) doit être représentée selon un contexte de présentation du DCS;
- c) si la procédure de la primitive de service contenant le paramètre «données de l'utilisateur» modifie le DCS, chacune des valeurs de données de présentation (y compris toutes les valeurs de données de

présentation imbriquées) doit être représentée selon un contexte de présentation du DCS qui résulte de cette modification, ou selon le contexte par défaut, si cette modification laisse le DCS vide;

- d) si une primitive de service de confirmation, qui confirmerait une modification proposée du DCS, est attendue, chacune des valeurs de données de présentation (y compris toutes les valeurs de données de présentation imbriquées) sera représentée selon un contexte de présentation du DCS dont la suppression n'a pas été proposée. Si cette modification ne laisse aucun contexte disponible, le paramètre «données de l'utilisateur» ne doit pas figurer dans la primitive de service.

TABLEAU 2/X.216

Primitives du service de présentation

PRIMITIVE DE SERVICE	PARAMÈTRES
Demande de CONNEXION DE PRÉSENTATION	Adresse de présentation de l'entité appelante Adresse de présentation de l'entité appelée Liste de définitions de contextes de présentation Nom du contexte par défaut Qualité de service Propositions de l'utilisateur du PS Mode Propositions de l'utilisateur pour la session Numéro de série de point de synchronisation initial Attribution initiale des jetons Identificateur de la connexion de session Données de l'utilisateur
Indication de CONNEXION DE PRÉSENTATION	Adresse de présentation de l'entité appelante Adresse de présentation de l'entité appelée Liste de définitions de contextes de présentation Liste de résultats de définitions de contextes de présentation Nom du contexte par défaut Qualité de service Propositions de l'utilisateur du PS Mode Propositions de l'utilisateur pour la session Numéro de série de point de synchronisation initial Attribution initiale des jetons Identificateur de la connexion de session Données de l'utilisateur
Réponse à une demande de CONNEXION DE PRÉSENTATION Confirmation de CONNEXION DE PRÉSENTATION	Adresse de présentation en réponse Liste de résultats de définitions de contextes de présentation Résultat pour le contexte par défaut Qualité de service Propositions de l'utilisateur du PS Mode Propositions de l'utilisateur pour la session Numéro de série de point de synchronisation initial Attribution initiale des jetons Identificateur de la connexion de session Résultat Données de l'utilisateur
Demande de TERMINAISON DE PRÉSENTATION Indication de TERMINAISON DE PRÉSENTATION	Données de l'utilisateur
Réponse à une demande de TERMINAISON DE PRÉSENTATION Confirmation de TERMINAISON DE PRÉSENTATION	Résultat Données de l'utilisateur
Demande de COUPURE PAR L'UTILISATEUR DU PS Indication de COUPURE PAR L'UTILISATEUR DU PS	Données de l'utilisateur
Indication de COUPURE PAR LE FOURNISSEUR DU PS	Raison du fournisseur

TABLEAU 2/X.216 (suite)

PRIMITIVE DE SERVICE	PARAMÈTRES
Demande de MODIFICATION DE CONTEXTES DE PRÉSENTATION	Liste d'additions de contextes de présentation Liste de suppressions de contextes de présentation Données de l'utilisateur
Indication de MODIFICATION DE CONTEXTES PRÉSENTATION	Liste d'additions de contextes de présentation Liste de suppressions de contextes de présentation Liste de résultats d'additions de contextes de présentation Données de l'utilisateur
Réponse à une demande de MODIFICATION DE CONTEXTES DE PRÉSENTATION Confirmation de MODIFICATION DE CONTEXTES DE PRÉSENTATION	Liste de résultats d'additions de contextes de présentation Liste de résultats de suppressions de contextes de présentation Données de l'utilisateur
Demande de TRANSFERT DE DONNÉES DE PRÉSENTATION Indication de TRANSFERT DE DONNÉES DE PRÉSENTATION	Données de l'utilisateur
Demande de TRANSFERT DE DONNÉES TYPÉES DE PRÉSENTATION Indication de TRANSFERT DE DONNÉES TYPÉES DE PRÉSENTATION	Données de l'utilisateur
Demande de TRANSFERT DE DONNÉES EXPRÈS DE PRÉSENTATION Indication de TRANSFERT DE DONNÉES EXPRÈS DE PRÉSENTATION	Données de l'utilisateur
Demande de TRANSFERT D'INFORMATIONS DE CAPACITÉS DE PRÉSENTATION Indication de TRANSFERT D'INFORMATIONS DE CAPACITÉS DE PRÉSENTATION	Données de l'utilisateur
Réponse à une demande de TRANSFERT D'INFORMATIONS DE CAPACITÉS DE PRÉSENTATION Confirmation de TRANSFERT D'INFORMATIONS DE CAPACITÉS DE PRÉSENTATION	Données de l'utilisateur
Demande de CESSION DE JETONS DE PRÉSENTATION Indication de CESSION DE JETONS DE PRÉSENTATION	Jetons
Demande de DEMANDE DE JETONS DE PRÉSENTATION Indication de DEMANDE DE JETONS DE PRÉSENTATION	Jetons Données de l'utilisateur
Demande de PASSATION DU CONTRÔLE DE PRÉSENTATION Indication de PASSATION DU CONTRÔLE DE PRÉSENTATION	

TABLEAU 2/X.216 (suite)

PRIMITIVE DE SERVICE	PARAMÈTRES
Demande de POSE DE POINT DE SYNCHRONISATION MINEUR DE PRÉSENTATION Indication de POSE DE POINT DE SYNCHRONISATION MINEUR DE PRÉSENTATION	Type Numéro de série de point de synchronisation Données de l'utilisateur
Réponse à une demande de POSE DE POINT DE SYNCHRONISATION MINEUR DE PRÉSENTATION Confirmation de POSE DE POINT DE SYNCHRONISATION MINEUR DE PRÉSENTATION	Numéro de série de point de synchronisation Données de l'utilisateur
Demande de POSE DE POINT DE SYNCHRONISATION MAJEUR DE PRÉSENTATION Indication de POSE DE POINT DE SYNCHRONISATION MAJEUR DE PRÉSENTATION	Numéro de série de point de synchronisation Données de l'utilisateur
Réponse à une demande de POSE DE POINT DE SYNCHRONISATION MAJEUR DE PRÉSENTATION Confirmation de POSE DE POINT DE SYNCHRONISATION MAJEUR DE PRÉSENTATION	Données de l'utilisateur
Demande de RESYNCHRONISATION DE PRÉSENTATION	Type de resynchronisation Numéro de série de point de synchronisation Jetons Données de l'utilisateur
Indication de RESYNCHRONISATION DE PRÉSENTATION	Type de resynchronisation Numéro de série de point de synchronisation Jetons Liste d'identifications de contexte de présentation Données de l'utilisateur
Réponse à une demande de RESYNCHRONISATION DE PRÉSENTATION	Numéro de série de point de synchronisation Jetons Données de l'utilisateur
Confirmation de RESYNCHRONISATION DE PRÉSENTATION	Numéro de série de point de synchronisation Jetons Liste d'identifications de contexte de présentation Données de l'utilisateur
Demande de SIGNALISATION D'ANOMALIE PAR L'UTILISATEUR DU PS Indication de SIGNALISATION D'ANOMALIE PAR L'UTILISATEUR DU PS	Raison Données de l'utilisateur
Indication de SIGNALISATION D'ANOMALIE PAR LE FOURNISSEUR DU PS	Raison
Demande de LANCEMENT D'ACTIVITÉ DE PRÉSENTATION Indication de LANCEMENT D'ACTIVITÉ DE PRÉSENTATION	Identificateur d'activité Données de l'utilisateur

TABLEAU 2/X.216 (suite)

PRIMITIVE DE SERVICE	PARAMÈTRES
Demande de REPRISE D'ACTIVITÉ DE PRÉSENTATION Indication de REPRISE D'ACTIVITÉ DE PRÉSENTATION	Identificateur d'activité Identificateur de l'ancienne activité Numéro de série de point de synchronisation Identificateur de l'ancienne connexion de session Données de l'utilisateur
Demande de TERMINAISON D'ACTIVITÉ DE PRÉSENTATION Indication de TERMINAISON D'ACTIVITÉ DE PRÉSENTATION	Numéro de série de point de synchronisation Données de l'utilisateur
Réponse à une demande de TERMINAISON D'ACTIVITÉ DE PRÉSENTATION Confirmation de TERMINAISON D'ACTIVITÉ DE PRÉSENTATION	Données de l'utilisateur
Demande d'INTERRUPTION D'ACTIVITÉ DE PRÉSENTATION Indication d'INTERRUPTION D'ACTIVITÉ DE PRÉSENTATION	Raison
Réponse à une demande d'INTERRUPTION D'ACTIVITÉ DE PRÉSENTATION Confirmation d'INTERRUPTION D'ACTIVITÉ DE PRÉSENTATION	
Demande d'ABANDON D'ACTIVITÉ DE PRÉSENTATION Indication d'ABANDON D'ACTIVITÉ DE PRÉSENTATION	Raison
Réponse à une demande d'ABANDON D'ACTIVITÉ DE PRÉSENTATION Confirmation d'ABANDON D'ACTIVITÉ DE PRÉSENTATION	

10.2 Service de CONNEXION DE PRÉSENTATION

Ce service est utilisé pour mettre en communication deux utilisateurs du PS déterminés. En cas de succès, son utilisation conduit à l'établissement entre ces utilisateurs d'une connexion de présentation, comportant un DCS. Ils peuvent alors disposer de cette connexion de présentation pour la communication qui s'ensuit. Ce service est non destructif.

10.2.1 Structure

Remarque – Ce service de présentation peut être soumis à une limitation dépendant de la taille des données acceptées par le service de session. Cette limitation peut empêcher l'émission des primitives de service d'indication ou de confirmation de CONNEXION DE PRÉSENTATION.

La structure des primitives de ce service est présentée dans le tableau 3/X.216.

TABLEAU 3/X.216

Service de CONNEXION DE PRÉSENTATION

Nom du paramètre	Demande	Indication	Réponse à une demande	Confirmation
Adresse de présentation de l'entité appelante	M	M		
Adresse de présentation de l'entité appelée	M	M		
Adresse de présentation en réponse			M	M
Liste de définitions de contextes de présentation	U	C(=)		
Liste de résultats de définitions de contextes de présentation		C	C	C(=)
Nom du contexte par défaut	U	C(=)		
Résultat pour le contexte par défaut (voir remarque)			C	C(=)
Qualité de service	S	S	S	S
Proposition de l'utilisateur du PS	U	C	U	C(=)
Mode	M	M(=)		
Proposition de l'utilisateur pour la session	S	S	S	S
Numéro de série de point de synchronisation initial	S	S	S	S
Attribution initiale des jetons	S	S	S	S
Identificateur de connexion de session	S	S	S	S
Données de l'utilisateur	U	C(=)	U	C(=)
Résultat (voir remarque)			M	M(=)

M: La présence de ce paramètre est obligatoire.

U: La présence de ce paramètre relève du choix de l'utilisateur.

C: La présence de ce paramètre est conditionnelle.

S: Le paramètre est tel que requis par la primitive du service de session qui prend en charge ce service (voir Recommandation X.215).

(=): Quand ce signe suit l'une des lettres ci-dessus, la valeur du paramètre est égale à celle indiquée pour ce paramètre dans la colonne adjacente de gauche.

vide: Le paramètre ne figure pas.

Remarque – Quand la demande d'établissement de connexion de présentation rencontre un refus de la part du fournisseur du PS, la valeur de ce paramètre est générée par le fournisseur.

10.2.1.1 Adresse de présentation de l'entité appelante

C'est une adresse de présentation (voir ISO 7498-3).

10.2.1.2 Adresse de présentation de l'entité appelée

C'est une adresse de présentation (voir ISO 7498-3).

10.2.1.3 Adresse de présentation en réponse

C'est une adresse de présentation (voir ISO 7498-3).

10.2.1.4 *Liste de définitions de contextes de présentation*

Ce paramètre figure quand l'utilisateur du PS demande qu'un ou plusieurs contextes de présentation soient mis dans le DCS lors de l'établissement de la connexion de présentation. Il consiste en une liste d'un ou plusieurs éléments; chaque élément comprend deux composants, une identification de contexte de présentation et un nom de syntaxe abstraite.

La raison d'être du composant «identification de contexte de présentation» de ce paramètre est de permettre la distinction entre les contextes de présentation en communication entre l'utilisateur du PS et l'entité de présentation locale. L'identification du contexte de présentation à établir doit être non ambiguë. La façon dont cette identification est obtenue dans un système ouvert réel dépend de sa réalisation.

Remarque – Un contexte de présentation séparé est associé à chaque nom de syntaxe abstraite de la liste de noms du paramètre «liste de définitions de contextes de présentation». Si le même nom se présente plusieurs fois, un contexte de présentation séparé est généré chaque fois, avec une identification distincte.

10.2.1.5 *Liste de définitions de contextes de présentation*

Ce paramètre indique l'acceptation ou le refus de chacune des définitions de contextes de présentation proposées dans le paramètre «liste de définitions de contextes de présentation»; il ne doit figurer que si le paramètre «liste de définitions de contextes de présentation» figure dans les primitives de service de demande et d'indication de demande. Ce paramètre a la forme d'une liste de valeurs de résultat; les éléments de cette liste sont en correspondance un à un avec ceux du paramètre «liste de définitions de contextes de présentation». Chaque valeur de résultat représente une «acceptation», un «refus de l'utilisateur» ou un «refus du fournisseur». Les valeurs des éléments de ce paramètre sont affectées par le fournisseur du PS dans la primitive de service d'indication, et par l'utilisateur du PS dans la primitive de service de réponse.

Quand il figure dans la primitive d'indication, ce paramètre sert à signaler à l'utilisateur du PS répondant, les définitions de contextes proposées qui ne peuvent pas être acceptées par le fournisseur du PS, en attribuant la valeur «refus du fournisseur» à l'élément approprié de la liste. La valeur «acceptation» est attribuée à tous les autres éléments, et l'utilisateur du PS répondant a uniquement le droit de modifier la valeur de ces éléments acceptés.

Les valeurs de ce paramètre dans la primitive de service de réponse sont transmises inchangées dans la primitive de service de confirmation.

10.2.1.6 *Nom du contexte par défaut*

Ce paramètre figure quand l'utilisateur du PS désire identifier explicitement la syntaxe abstraite du contexte par défaut. Il désigne un nom de syntaxe abstraite.

10.2.1.7 *Résultat pour le contexte par défaut*

Ce paramètre est fourni par l'utilisateur du PS appelé, ou par le fournisseur du PS. Il indique l'acceptation ou le refus d'un contexte par défaut proposé et figure si, et seulement si, le paramètre «nom du contexte par défaut» figurait dans les primitives de service de demande et d'indication. Dans la primitive de service de réponse, il doit prendre la valeur «accepté» ou «refusé par l'utilisateur» selon le choix de l'utilisateur du PS. Dans la primitive de service de confirmation, il doit prendre la valeur qu'il avait dans la primitive de service de réponse, ou la valeur «refusé par le fournisseur» si le contexte par défaut proposé est refusé par le fournisseur du PS.

10.2.1.8 *Qualité de service*

Ce paramètre donne à l'utilisateur du PS accès au paramètre «qualité de service» du service de session; sa description est identique à celle de ce paramètre dans la Recommandation X.215.

10.2.1.9 *Propositions de l'utilisateur du PS*

Ce paramètre figure quand l'utilisateur du PS désire adopter des unités fonctionnelles optionnelles du service de présentation.

10.2.1.10 *Mode*

Ce paramètre indique le mode de fonctionnement de la couche présentation. Il prend la valeur «normal» ou «X.410-1984». Si la valeur est «normal», le mode de fonctionnement de la couche présentation est le mode normal. Si la valeur est «X.410-1984», le mode de fonctionnement de la couche présentation est le mode X.410-1984. Dans ce mode de fonctionnement, les restrictions suivantes s'appliquent:

- a) les paramètres suivants ne doivent pas figurer dans la primitive de service de demande de CONNEXION DE PRÉSENTATION: «liste de définitions de contextes de présentation», «nom du contexte par défaut» et «propositions de l'utilisateur du PS»;
- b) des restrictions s'appliquent en outre aux paramètres «données de l'utilisateur» de certaines primitives du service de présentation; elles sont indiquées dans l'annexe A.

10.2.1.11 Propositions de l'utilisateur pour la session

Ce paramètre donne à l'utilisateur du PS accès au paramètre «propositions de l'utilisateur» du service de session, et sa description est celle de ce paramètre dans la Recommandation X.215.

10.2.1.12 Numéro de série de point de synchronisation initial

Ce paramètre donne à l'utilisateur du PS accès au paramètre «numéro de série de point de synchronisation initial» du service de session, et sa description est celle de ce paramètre dans la Recommandation X.215.

10.2.1.13 Attribution initiale des jetons

Ce paramètre donne à l'utilisateur du PS accès au paramètre «attribution initiale des jetons» du service de session, et sa description est celle de ce paramètre dans la Recommandation X.215.

10.2.1.14 Identificateur de connexion de session

Ce paramètre donne à l'utilisateur du PS accès au paramètre «identificateur de connexion de session» du service de session, et sa description est celle de ce paramètre dans la Recommandation X.215.

10.2.1.15 Données de l'utilisateur

Dans toutes les primitives du service de CONNEXION DE PRÉSENTATION, ce paramètre est composé d'une ou plusieurs valeurs de données de présentation (y compris toutes les valeurs de données de présentation imbriquées) représentées selon les contextes de présentation proposés dans le paramètre «liste de définitions de contextes de présentation», s'il figure; si le paramètre «liste de définitions de contextes de présentation» ne figure pas, le paramètre «données de l'utilisateur» est composé d'une ou plusieurs valeurs de données de présentation exprimées selon le contexte par défaut proposé (défini implicitement ou explicitement dans la demande de CONNEXION DE PRÉSENTATION).

10.2.1.16 Résultat

Ce paramètre est fourni par l'utilisateur du PS appelé ou par le fournisseur du PS. Il indique le résultat de l'utilisation du service de CONNEXION DE PRÉSENTATION. Sa valeur est une des suivantes:

- a) «acceptation»;
- b) «refus de l'utilisateur»;
- c) «refus du fournisseur».

Les raisons du refus d'une connexion de présentation restent à définir³⁾.

10.2.2 Procédure de connexion

10.2.2.1 Le fournisseur du PS transporte, inchangés, de l'utilisateur du PS appelant à l'utilisateur du PS appelé, les paramètres: «adresse de présentation de l'entité appelante», «adresse de présentation de l'entité appelée», «mode», «numéro de série de point de synchronisation initial», «attribution initiale des jetons», «identificateur de connexion de session» et «données de l'utilisateur». Le fournisseur du PS transporte, inchangés, de l'utilisateur du PS appelé à l'utilisateur du PS appelant, les paramètres: «adresse de présentation en réponse», «numéro de série de point de synchronisation initial», «attribution initiale des jetons», «identificateur de connexion de session» et «données de l'utilisateur».

10.2.2.2 Les caractéristiques de connexion spécifiées par les paramètres «propositions de l'utilisateur du PS», «propositions de l'utilisateur pour la session» et «qualité de service» doivent faire l'objet d'un accord entre les utilisateurs et le fournisseur du PS. Cet accord est conclu par un mécanisme de négociation, dans lequel le fournisseur du PS se réserve le droit de modifier les valeurs de ces paramètres qui sont spécifiées dans une primitive de service de demande, avant leur transmission dans une primitive de service d'indication. Les valeurs spécifiées pour ces paramètres dans une primitive de service de réponse sont transmises inchangées dans une primitive de service de confirmation, et assujetties aux conditions ci-après:

- a) pour les paramètres «propositions de l'utilisateur du PS» et «propositions de l'utilisateur pour la session», l'utilisateur du PS ne doit pas choisir dans la primitive de réponse une unité fonctionnelle qui n'a pas été choisie dans la primitive de service d'indication;
- b) la négociation des valeurs du paramètre «qualité de service» est assujettie aux règles spécifiées dans la Recommandation X.215.

³⁾ Il est reconnu, qu'en ce qui concerne les valeurs de la raison, des travaux sont encore en cours, visant à assurer un traitement intégré à travers toutes les couches du modèle de référence OSI. En conséquence, une annexe pourra être ajoutée par la suite à la présente Recommandation; elle présentera les développements ultérieurs du traitement de ce paramètre et de son intégration.

10.2.2.3 Le paramètre «liste de définitions de contextes de présentation» est optionnel dans la primitive de service de demande de CONNEXION DE PRÉSENTATION; en son absence, le DCS est vide. Quand ce paramètre figure, les contextes de présentation qu'il spécifie sont utilisables dans le paramètre «données de l'utilisateur»; en son absence, seul le contexte par défaut est utilisable.

Si le paramètre «liste de définitions de contextes de présentation» figure dans la primitive de service de demande de CONNEXION DE PRÉSENTATION, il doit également figurer dans la primitive de service d'indication de CONNEXION DE PRÉSENTATION, si elle est émise, ainsi que le paramètre «liste de résultats de définitions de contextes de présentation». Dans ce cas, le paramètre «liste de résultats de définitions de contextes de présentation» figure également dans les primitives de service de réponse à une demande et de confirmation de CONNEXION DE PRÉSENTATION.

10.2.2.4 Le paramètre «nom du contexte par défaut» est optionnel dans la primitive de service de demande de CONNEXION DE PRÉSENTATION; s'il ne figure pas, le fournisseur du PS suppose l'existence d'un accord antérieur sur la définition du contexte par défaut. Quand il figure, ce paramètre spécifie la syntaxe abstraite du contexte par défaut.

Si ce paramètre figure dans la primitive de service de demande de CONNEXION DE PRÉSENTATION, mais ne peut pas être accepté par le fournisseur du PS, aucune indication ne doit être émise et l'utilisateur du PS appelant reçoit une primitive de service de confirmation de CONNEXION DE PRÉSENTATION dont la valeur du paramètre «résultat pour le contexte par défaut» est «refusé par le fournisseur» et dont la valeur du paramètre «résultat» est «refus du fournisseur».

Si le fournisseur du PS accepte le contexte par défaut, une indication est émise à l'intention de l'utilisateur du PS appelé. Si le paramètre «résultat pour le contexte par défaut» prend la valeur «refusé par l'utilisateur», le paramètre «résultat» de ces primitives de service doit également prendre la valeur «refus de l'utilisateur».

10.2.2.5 Si une partie du paramètre «données de l'utilisateur» de la primitive de service de demande de CONNEXION DE PRÉSENTATION ne peut pas être transférée à l'utilisateur du PS appelé, aucune indication ne doit être émise et l'utilisateur du PS appelant reçoit une primitive de service de confirmation de CONNEXION DE PRÉSENTATION, dont la valeur du paramètre «résultat» est «refus du fournisseur».

10.2.2.6 Si l'utilisateur du PS émet une primitive de service de réponse à une demande de CONNEXION DE PRÉSENTATION, dont la valeur du paramètre «résultat» est «acceptation», la primitive de service de confirmation de CONNEXION DE PRÉSENTATION doit être émise avec une valeur du paramètre «résultat» «acceptation», et la connexion de présentation est établie. Si l'utilisateur du PS émet une primitive de service de réponse à une demande de CONNEXION DE PRÉSENTATION, dont la valeur du paramètre «résultat» est «refus par l'utilisateur», la primitive de service de confirmation de CONNEXION DE PRÉSENTATION est émise avec une valeur du paramètre «résultat» «refus de l'utilisateur» ainsi que toutes les «données de l'utilisateur» qui figuraient dans la primitive de service de réponse; la connexion de présentation n'est pas établie. L'utilisateur du PS appelé ne doit pas émettre de primitive de service de réponse à une demande de CONNEXION DE PRÉSENTATION, dont la valeur du paramètre «résultat» est «acceptation» et dont celle du paramètre «résultat pour le contexte par défaut» est «refus de l'utilisateur».

10.2.2.7 Si une primitive de service de confirmation de CONNEXION DE PRÉSENTATION n'est pas acceptable pour un utilisateur du PS, il peut émettre à la suite de celle-ci une primitive de service de demande de COUPURE PAR L'UTILISATEUR DU PS.

10.3 *Service de COUPURE PAR L'UTILISATEUR DU PS*

Ce service peut être utilisé par l'un ou l'autre utilisateur du PS pour imposer la terminaison d'une connexion de présentation, à tout moment, et en informer l'utilisateur du PS homologue. Ce service a des effets qui peuvent ne pas se produire en séquence par rapport à l'exécution des services antérieurs, et risque d'être destructif.

10.3.1 *Structure*

La structure des primitives composant ce service est présentée dans le tableau 4/X.216.

10.3.1.1 *Données de l'utilisateur*

Les valeurs de données de présentation (y compris toutes les valeurs de données de présentation imbriquées) contenues dans ce paramètre sont communiquées entre utilisateurs du PS et sont soumises aux règles du § 10.1; l'interprétation de ces données est du ressort de la couche application. Aucune autre signification n'est attachée à ces données par le service de présentation. Elles peuvent donc être utilisées pour communiquer des informations «raison de l'utilisateur».

Remarque – Si une valeur de données de présentation est reçue, exprimée selon un contexte proposé, mais dont l'accusé de réception n'a pas encore été reçu, il est supposé que la COUPURE PAR L'UTILISATEUR DU PS a devancé l'accusé de réception. Dans ce cas, les données sont acceptées, et remises comme si l'accusé de réception avait été reçu.

TABLEAU 4/X.216

Service de COUPURE PAR L'UTILISATEUR DU PS

Nom du paramètre	Demande	Indication
Données de l'utilisateur	U	C(=)

C: La présence de ce paramètre relève du choix de l'utilisateur.

U: La présence de ce paramètre est conditionnelle.

(=): Quand ce signe suit l'une des lettres ci-dessus, la valeur du paramètre est égale à celle indiquée pour ce paramètre dans la colonne adjacente de gauche.

10.4 *Service de COUPURE PAR LE FOURNISSEUR DU PS*

Ce service est le moyen par lequel le fournisseur du PS peut indiquer la terminaison de la connexion de présentation, pour des raisons internes à ce fournisseur du PS. Ce service a des effets qui risquent de ne pas se produire en séquence par rapport à l'exécution de services précédents; il est destructif.

10.4.1 *Structure*

La structure des primitives composant ce service est présentée dans le tableau 5/X.216.

TABLEAU 5/X.216

Service de COUPURE PAR LE FOURNISSEUR DU PS

Nom du paramètre	Indication
Raison du fournisseur	M

M: La présence de ce paramètre est obligatoire.

10.4.1.1 *Raison du fournisseur*

Ce paramètre indique la raison de la coupure de la connexion de présentation⁴⁾.

10.5 *Service de MODIFICATION DE CONTEXTES DE PRÉSENTATION*

Remarque – Ce service n'est disponible que quand l'unité fonctionnelle de gestion des contextes a été adoptée lors de l'établissement de la connexion de présentation.

Ce service fournit les facilités de gestion de contextes suivantes:

- a) création de contextes de présentation et leur addition au DCS;
- b) suppression de contextes de présentation du DCS.

Les effets de ce service sont en séquence par rapport à l'exécution des services précédents; il est non destructif.

⁴⁾ Il est reconnu, qu'en ce qui concerne les valeurs de la raison, des travaux sont encore en cours, visant à assurer un traitement intégré à travers toutes les couches du modèle de référence OSI. En conséquence, une annexe pourra être ajoutée par la suite à la présente Recommandation; elle présentera les développements ultérieurs du traitement de ce paramètre et de son intégration.

10.5.1 Structure

La structure des primitives composant ce service est présentée dans le tableau 6/X.216.

TABLEAU 6/X.216

Service de MODIFICATION DE CONTEXTES DE PRÉSENTATION

Nom du paramètre	Demande	Indication	Réponse a une demande	Confirmation
Liste d'additions de contextes de présentation	U	C(=)		
Liste de suppressions de contextes de présentation	U	C(=)		
Liste de résultats d'additions de contextes de présentation		C	U	C(=)
Liste de résultats de suppressions de contextes de présentation			U	C(=)
Données de l'utilisateur	U	C(=)	U	C(=)

U: La présence de ce paramètre relève du choix de l'utilisateur.

C: La présence de ce paramètre est conditionnelle.

(=): Quand ce signe suit l'une des lettres ci-dessus, la valeur du paramètre est égale à celle indiquée pour ce paramètre dans la colonne adjacente de gauche.

vide: Le paramètre ne figure pas.

10.5.1.1 Liste d'additions de contextes de présentation

Ce paramètre permet de spécifier les propositions de définitions de contextes de présentation. Il a la forme d'une liste. Chaque élément de la liste représente une spécification de contexte de présentation à créer et à ajouter au DCS. Un élément est constitué de deux composants: une identification de contexte de présentation et un nom de syntaxe abstraite; tous deux sont fournis par le demandeur du service.

La raison d'être du composant «identification de contexte de présentation» de ce paramètre est de permettre la distinction entre les contextes de présentation en communication entre l'utilisateur du PS et l'entité de présentation locale. Le contexte de présentation à établir doit être identifié de façon non ambiguë. La façon dont cette identification est réalisée dans un système ouvert réel dépend de la réalisation.

Remarque – Un contexte de présentation séparé est associé à chaque nom de syntaxe abstraite de la liste de noms du paramètre «liste de définitions de contextes de présentation». Si un même nom se présente plusieurs fois, ou a déjà été utilisé dans une définition de contexte de présentation antérieur, un contexte de présentation séparé est identifié de façon distincte, et généré pour chaque occurrence de ce nom.

10.5.1.2 Liste de suppressions de contextes de présentation

Ce paramètre permet la spécification des propositions de suppressions de contextes de présentation. Il a la forme d'une liste. Chaque élément de la liste est l'identification d'un contexte de présentation à supprimer du DCS.

10.5.1.3 Liste de résultats d'additions de contextes de présentation

Ce paramètre indique l'acceptation ou le refus de chacune des additions de contexte de présentation proposées dans le paramètre «liste d'additions de contextes de présentation»; il ne doit figurer que si le paramètre «liste d'additions de contextes de présentation» figure dans les primitives de service de demande et d'indication. Ce paramètre a la forme d'une liste de valeurs de résultats; il existe entre les éléments de cette liste et le contenu de la liste des additions de présentation, une correspondance une à une conservant l'ordre des éléments. Chaque valeur de résultat représente une «acceptation», un «refus de l'utilisateur», ou un «refus du fournisseur». Les valeurs des éléments de ce paramètre sont affectées par le fournisseur du PS dans la primitive de service d'indication et par l'utilisateur du PS dans la primitive de service de réponse.

Lorsqu'il figure dans la primitive de service d'indication, ce paramètre est utilisé pour signaler à l'utilisateur du PS accepteur, les définitions de contextes de présentation proposées qui ne peuvent pas être acceptées par le fournisseur du PS, en attribuant la valeur «refus du fournisseur» à l'élément approprié de la liste. La valeur «acceptation» est attribuée à tous les autres éléments, et seules les valeurs de ces éléments acceptés peuvent être modifiées par l'utilisateur du PS accepteur.

L'absence de ce paramètre est équivalente à l'acceptation de toutes les définitions de contextes proposées. Les valeurs de ce paramètre dans la primitive de service de réponse sont transmises inchangées dans la primitive de service de confirmation.

10.5.1.4 *Liste de résultats de suppressions de contextes de présentation*

Ce paramètre indique l'acceptation ou le refus de chacune des suppressions de contexte proposées dans le paramètre «liste de suppressions de contextes de présentation»; il ne doit figurer que si le paramètre «liste de suppressions de contextes de présentation» figure dans les primitives de service de demande et d'indication. Ce paramètre a la forme d'une liste de valeurs de résultats; il existe une correspondance une à une, conservant l'ordre, entre les éléments de cette liste et ceux de la liste des suppressions de contextes de présentation. Chaque valeur de résultat représente une acceptation ou un refus de l'utilisateur du PS.

L'absence de ce paramètre est équivalente à l'acceptation de toutes les suppressions de contextes de présentation proposées. Les valeurs véhiculées par ce paramètre dans la primitive de service de réponse sont transmises inchangées dans la primitive de service de confirmation.

10.5.1.5 *Données de l'utilisateur*

Ce paramètre contient des valeurs de données de présentation (y compris toutes les valeurs de données de présentation imbriquées) représentées selon les contextes de présentation du DCS, ou selon le contexte par défaut si le DCS est vide (voir § 10.5.2).

10.5.2 *Procédures de modification des contextes*

10.5.2.1 Les modifications du DCS acceptées deviennent effectives:

- a) pour l'accepteur, à l'émission de la primitive de service de réponse;
- b) pour le demandeur, à la réception de la primitive de service de confirmation.

Un contexte de présentation ajouté au DCS peut être utilisé pour des valeurs de données de présentation du paramètre «données de l'utilisateur» des primitives de service de réponse à une demande et de confirmation de MODIFICATION DE CONTEXTES DE PRÉSENTATION. Un contexte de présentation qui a été supprimé du DCS ne peut plus être utilisé pour des valeurs de données de présentation du paramètre «données de l'utilisateur» de primitives de service de réponse à une demande et de confirmation de MODIFICATION DE CONTEXTES DE PRÉSENTATION.

10.5.2.2 Si avant l'émission de la primitive de service de demande de MODIFICATION DE CONTEXTES DE PRÉSENTATION, le DCS est vide, le demandeur doit uniquement utiliser le contexte par défaut pour le paramètre «données de l'utilisateur». En outre, tant que la primitive de service de confirmation de MODIFICATION DE CONTEXTES DE PRÉSENTATION est attendue, le demandeur ne doit pas émettre de primitives de service de présentation contenant des paramètres «données de l'utilisateur», autres que celles des services de TRANSFERT DE DONNÉES EXPRÈS DE PRÉSENTATION, SIGNALISATION D'ANOMALIE PAR L'UTILISATEUR DU PS, RESYNCHRONISATION DE PRÉSENTATION et COUPURE PAR L'UTILISATEUR DU PS.

10.5.2.3 Si l'utilisation de ce service a pour résultat de laisser le DCS vide, l'accepteur doit utiliser uniquement le contexte par défaut pour le paramètre «données de l'utilisateur» des primitives de service de réponse et de confirmation.

10.6 *Service de TRANSFERT DE DONNÉES TYPÉES DE PRÉSENTATION*

Ce service fournit à l'utilisateur du PS l'accès au service de TRANSFERT DE DONNÉES TYPÉES DE SESSION de la couche session, tel que décrit dans la définition du service de session (Recommandation X.215). Les effets de ce service se produisent en séquence par rapport à l'exécution de services précédents; il est non destructif.

10.6.1 *Structure*

La structure des primitives composant ce service est présentée dans le tableau 7/X.216.

TABLEAU 7/X.216

Service de TRANSFERT DE DONNÉES TYPÉES DE PRÉSENTATION

Nom du paramètre	Demande	Indication
Données de l'utilisateur	M	M(=)

M: La présence de ce paramètre est obligatoire.

(=): Quand ce signe suit l'une des lettres ci-dessus, la valeur du paramètre est égale à celle indiquée pour ce paramètre dans la colonne adjacente de gauche.

10.6.1.1 *Données de l'utilisateur*

Les valeurs de données de présentation de ce paramètre (y compris toutes les valeurs de données de présentation imbriquées) sont communiquées entre utilisateurs du PS et assujetties aux règles du § 10.1; l'interprétation de ces données est du ressort de la couche application. Aucune autre signification n'est attachée à ces données par le service de présentation.

10.7 *Service de TRANSFERT DE DONNÉES DE PRÉSENTATION*

Ce service donne à l'utilisateur du PS accès au service de TRANSFERT DE DONNÉES DE SESSION de la couche session, tel que décrit dans la définition du service de session (Recommandation X.215). Les effets de ce service se produisent en séquence par rapport à l'exécution des services précédents; il est non destructif.

10.7.1 *Structure*

La structure des primitives composant ce service est présentée dans le tableau 8/X.216.

TABLEAU 8/X.216

Service de TRANSFERT DE DONNÉES DE PRÉSENTATION

Nom du paramètre	Demande	Indication
Données de l'utilisateur	M	M(=)

M: La présence de ce paramètre est obligatoire.

(=): Quand ce signe suit l'une des lettres ci-dessus, la valeur du paramètre est égale à celle indiquée pour ce paramètre dans la colonne adjacente de gauche.

10.7.1.1 *Données de l'utilisateur*

Les valeurs de données de présentation de ce paramètre (y compris toutes les valeurs de données de présentation imbriquées) sont communiquées entre utilisateurs du PS et assujetties aux règles du § 10.1; l'interprétation de ces données est du ressort de la couche application. Aucune autre signification n'est attachée à ces données par le service de présentation.

10.8 *Service de RESYNCHRONISATION DE PRÉSENTATION*

Ce service donne à l'utilisateur du PS accès au service de session de RESYNCHRONISATION DE SESSION, tel qu'il est décrit dans la définition du service de session (Recommandation X.215). Ce service a des effets qui risquent de ne pas se produire en séquence par rapport à l'exécution de services précédents; il est destructif.

10.8.1 Structure

La structure des primitives composant ce service est présentée dans le tableau 9/X.216.

TABLEAU 9/X.216

Service de RESYNCHRONISATION DE PRÉSENTATION

Nom du paramètre	Demande	Indication	Réponse a une demande	Confirmation
Type de resynchronisation	S	S		
Numéro de série de point de synchronisation	S	S	S	S
Jetons	S	S	S	S
Liste d'identifications de contextes de présentation		C		C
Données de l'utilisateur	U	C(=)	U	C(=)

U: La présence de ce paramètre relève du choix de l'utilisateur.

C: La présence de ce paramètre est conditionnelle.

S Le paramètre est tel que requis par la primitive du service de session qui prend en charge ce service (voir Recommandation X.215).

(=): Quand ce signe suit l'une des lettres ci-dessus, la valeur du paramètre est égale à celle indiquée pour ce paramètre dans la colonne adjacente de gauche.

vide: Le paramètre ne figure pas.

10.8.1.1 Type de resynchronisation

Ce paramètre donne à l'utilisateur du PS accès au paramètre «type de resynchronisation» du service de session de resynchronisation, tel qu'il est décrit dans la Recommandation X.215.

10.8.1.2 Numéro de série de point de synchronisation

Ce paramètre donne à l'utilisateur du PS accès au paramètre «numéro de série de point de synchronisation» du service de session de resynchronisation, tel qu'il est décrit dans la Recommandation X.215.

10.8.1.3 Jetons

Ce paramètre donne à l'utilisateur du PS accès au paramètre «jetons» du service de session de resynchronisation, tel qu'il est décrit dans la Recommandation X.215.

10.8.1.4 Liste d'identifications de contextes de présentation

Ce paramètre consiste en une liste contenant zéro, un ou plusieurs éléments, chaque élément consiste en un identificateur de contexte de présentation. Ce paramètre est fourni par le fournisseur du PS (voir § 10.8.2.3).

10.8.1.5 Données de l'utilisateur

Les valeurs de données de présentation de ce paramètre (y compris toutes les valeurs de données de présentation imbriquées) sont communiquées entre utilisateurs du PS et assujetties aux règles du § 10.1; l'interprétation de ces données est du ressort de la couche application. Aucune autre signification n'est attachée à ces données par le service de présentation.

10.8.2 Procédure de resynchronisation

10.8.2.1 Le fournisseur du PS transfère les paramètres définis pour la session entre les utilisateurs du PS, comme spécifié pour le service de session.

10.8.2.2 Si l'unité fonctionnelle de gestion des contextes n'est pas adoptée, le paramètre «liste d'identifications de contextes de présentation» ne doit pas figurer. Dans ce cas, le contenu du DCS ne varie pas au cours de la connexion de présentation.

10.8.2.3 Si l'unité fonctionnelle de gestion des contextes est adoptée, le paramètre «liste d'identifications de contextes de présentation» figure dans les primitives de service d'indication et de confirmation de RESYNCHRONISATION DE PRÉSENTATION. Ce paramètre indique tous les contextes de présentation appartenant au DCS.

Le paramètre «données de l'utilisateur» des primitives de service de RESYNCHRONISATION DE PRÉSENTATION contient des valeurs de données de présentation exprimées selon des contextes de présentation qui appartiennent au DCS au moment des lancements respectifs des primitives de service de demande ou de réponse, mais si une primitive de service de confirmation de MODIFICATION DE CONTEXTES DE PRÉSENTATION est attendue, les contextes de présentation dont la suppression est proposée ne doivent pas être utilisés.

10.8.2.4 Si l'unité fonctionnelle de restauration de contextes est adoptée, et que l'option de resynchronisation est «redémarrage» ou «choix de l'utilisateur», le DCS peut être rétabli par un échange de primitives de demande, d'indication et de confirmation, conformément aux règles suivantes:

- a) si le numéro de série de point de synchronisation spécifié est inférieur ou égal au plus petit numéro de série de point de synchronisation qui a été utilisé sur la connexion de présentation, et qu'il n'a pas été spécifié dans une primitive de service d'indication ou de demande de POSE DE POINT DE SYNCHRONISATION MAJEUR DE PRÉSENTATION ou de POSE DE POINT DE SYNCHRONISATION MINEUR DE PRÉSENTATION sur la connexion de présentation en cours, le DCS est rétabli tel qu'il était immédiatement après l'établissement de connexion de présentation;
- b) si le numéro de série de point de synchronisation désigné, diminué d'une unité, a été spécifié dans une primitive de service de demande ou d'indication de POSE DE POINT DE SYNCHRONISATION MAJEUR DE PRÉSENTATION ou de POSE DE POINT DE SYNCHRONISATION MINEUR DE PRÉSENTATION, sur la connexion de présentation en cours, le DCS est rétabli dans l'état où il se trouvait à l'exécution du service de POSE DE POINT DE SYNCHRONISATION MINEUR DE PRÉSENTATION ou de POSE DE POINT DE SYNCHRONISATION MAJEUR DE PRÉSENTATION;
- c) si le numéro de série de point de synchronisation spécifié est supérieur au numéro de série de point de synchronisation courant de l'un des deux utilisateurs du PS ou supérieur au plus petit numéro de série de point de synchronisation utilisé sur la connexion de présentation, mais qu'il n'est pas connu de l'une des entités de présentation, le DCS n'est pas modifié.

Après l'exécution de cette procédure, aucune des POSES DE POINT DE SYNCHRONISATION MINEUR DE PRÉSENTATION ou POSES DE POINT DE SYNCHRONISATION MAJEUR DE PRÉSENTATION antérieures et spécifiant des numéros de série de point de synchronisation supérieurs, ne sera prise en compte dans les procédures ultérieures d'évaluation impliquées par des resynchronisations de présentation ou des REPRISES D'ACTIVITÉ DE PRÉSENTATION.

Si l'unité fonctionnelle de gestion d'activité a été adoptée pour la connexion de présentation, seules les primitives de service de POSE DE POINT DE SYNCHRONISATION MAJEUR DE PRÉSENTATION et de POSE DE POINT DE SYNCHRONISATION MINEUR DE PRÉSENTATION échangées au cours de l'activité courante sont prises en compte (voir également § 10.22.2).

10.9 *Service de LANCEMENT D'ACTIVITÉ DE PRÉSENTATION*

Ce service donne à l'utilisateur du PS accès au service de session de LANCEMENT D'ACTIVITÉ DE SESSION, tel qu'il est décrit dans la Recommandation X.215. Les effets de ce service se produisent en séquence par rapport à l'exécution des services précédents; il est non destructif.

10.9.1 *Structure*

La structure des primitives composant ce service est présentée dans le tableau 10/X.216.

TABLEAU 10/X.216

Service de LANCEMENT D'ACTIVITÉ DE PRÉSENTATION

Nom du paramètre	Demande	Indication
Identificateur d'activité	S	S
Données de l'utilisateur	U	C(=)

- U: La présence de ce paramètre relève du choix de l'utilisateur.
- C: La présence de ce paramètre est conditionnelle.
- S Le paramètre est tel que requis par la primitive du service de session qui prend en charge ce service (voir Recommandation X.215).
- (=): Quand ce signe suit l'une des lettres ci-dessus, la valeur du paramètre est égale à celle indiquée pour ce paramètre dans la colonne adjacente de gauche.

10.9.1.1 Identificateur d'activité

Si l'unité fonctionnelle de restauration de contextes est adoptée, ce paramètre doit identifier de façon unique l'activité parmi l'ensemble des activités interrompues antérieurement.

Remarque – Si l'un des deux utilisateurs du PS peut reprendre une activité interrompue, la valeur du paramètre «identificateur d'activité» doit être différente des valeurs des paramètres «identificateur d'activité» de toutes les activités interrompues qui ont été lancées par cet utilisateur du PS.

10.9.1.2 Données de l'utilisateur

Les valeurs de données de présentation de ce paramètre (y compris toutes les valeurs de données de présentation imbriquées) sont communiquées entre utilisateurs du PS et assujetties aux règles du § 10.1; l'interprétation de ces données est du ressort de la couche application. Aucune autre signification n'est attachée à ces données par le service de présentation.

10.10 Service de REPRISE D'ACTIVITÉ DE PRÉSENTATION

Ce service donne à l'utilisateur du PS accès au service de session de REPRISE D'ACTIVITÉ DE SESSION, tel qu'il est décrit dans la Recommandation X.215. Les effets de ce service se produisent en séquence par rapport à l'exécution des services précédents; il est non destructif.

10.10.1 Structure

La structure des primitives composant ce service est présentée dans le tableau 11/X.216.

10.10.1.1 Identificateur d'activité

Ce paramètre donne à l'utilisateur du PS accès au paramètre «identificateur d'activité» du service de reprise d'activité de session, tel qu'il est décrit dans la Recommandation X.215.

10.10.1.2 Identificateur de l'ancienne activité

Ce paramètre donne à l'utilisateur du PS accès au paramètre «identificateur de l'ancienne activité» du service de reprise d'activité de session, tel qu'il est décrit dans la Recommandation X.215. Ce paramètre doit identifier l'activité, de façon unique parmi l'ensemble des activités interrompues.

TABLEAU 11/X.216

Service de REPRISE D'ACTIVITÉ DE PRÉSENTATION

Nom du paramètre	Demande	Indication
Identificateur d'activité	S	S
Identificateur de l'ancienne activité	S	S
Numéro de série de point de synchronisation	S	S
Identificateur de l'ancienne connexion de session	S	S
Données de l'utilisateur	U	C(=)

- U: La présence de ce paramètre relève du choix de l'utilisateur.
- C: La présence de ce paramètre est conditionnelle.
- S Le paramètre est tel que requis par la primitive du service de session qui prend en charge ce service (voir Recommandation X.215).
- (=): Quand ce signe suit l'une des lettres ci-dessus, la valeur du paramètre est égale à celle indiquée pour ce paramètre dans la colonne adjacente de gauche.

10.10.1.3 Numéro de série de point de synchronisation

Ce paramètre donne à l'utilisateur du PS accès au paramètre «numéro de série de point de synchronisation» du service de reprise d'activité de session, tel qu'il est décrit dans la Recommandation X.215.

10.10.1.4 Identificateur de l'ancienne connexion de session

Ce paramètre donne à l'utilisateur du PS accès au paramètre «identificateur de l'ancienne connexion de session» du service de reprise d'activité de session, tel qu'il est décrit dans la Recommandation X.215.

10.10.1.5 Données de l'utilisateur

Les valeurs de données de présentation de ce paramètre (y compris toutes les valeurs de données de présentation imbriquées) sont communiquées entre utilisateurs du PS et assujetties aux règles du § 10.1; l'interprétation de ces données est du ressort de la couche application. Aucune autre signification n'est attachée à ces données par le service de présentation.

10.10.2 Procédure de reprise d'activité

10.10.2.1 Le fournisseur du PS transfère les paramètres définis dans la session entre les utilisateurs du PS comme spécifié par le service de session.

10.10.2.2 Si l'unité fonctionnelle de restauration de contextes n'est pas adoptée, le DCS reste inchangé.

10.10.2.3 Si l'unité fonctionnelle de restauration de contextes est adoptée, le DCS est spécifié comme suit:

- a) si le paramètre «identificateur de l'ancienne activité» est égal au paramètre «identificateur d'activité» d'une activité interrompue au cours de la connexion de présentation, le DCS est rétabli dans l'état où il se trouvait lors de la spécification de la valeur du paramètre «numéro de série de point de synchronisation» du service de POSE DE POINT DE SYNCHRONISATION MINEUR DE PRÉSENTATION ou de POSE DE POINT DE SYNCHRONISATION MAJEUR DE PRÉSENTATION au cours de l'activité;
- b) si la valeur du paramètre «numéro de série de point de synchronisation» n'a pas été spécifiée pendant l'activité au cours de cette connexion de présentation, le DCS reste inchangé.

Après l'exécution de cette procédure, aucun service de POSE DE POINT DE SYNCHRONISATION MINEUR DE PRÉSENTATION ou de POSE DE POINT DE SYNCHRONISATION MAJEUR DE PRÉSENTATION lancé antérieurement, et spécifiant des numéros de série de point de synchronisation supérieurs, ne sera pris en compte dans les évaluations impliquées par les procédures ultérieures de RESYNCHRONISATION DE PRÉSENTATION et de REPRISE D'ACTIVITÉ DE PRÉSENTATION.

Remarque – Lorsque l'unité fonctionnelle de restauration de contextes est adoptée, l'utilisation de ce service (de type «non confirmé») sans protection contre des collisions avec des services de TRANSFERT DE DONNÉES DE PRÉSENTATION ou de TRANSFERT DE DONNÉES TYPÉES DE PRÉSENTATION, peut provoquer une COUPURE PAR LE FOURNISSEUR DU PS du fait que les données de l'utilisateur sont illisibles. De telles collisions peuvent être évitées par une séparation stricte entre les données échangées hors activité et celles échangées en cours d'activité.

10.11 *Service d'interruption d'activité de présentation*

Ce service donne à l'utilisateur du PS accès au service de session d'INTERRUPTION D'ACTIVITÉ DE SESSION, tel qu'il est décrit dans la Recommandation X.215. Ce service a des effets qui risquent de ne pas se produire en séquence par rapport à l'exécution de services précédents et est destructif.

10.11.1 *Structure*

La structure des primitives composant ce service est présentée dans le tableau 12/X.216.

TABLEAU 12X.216
Service d'INTERRUPTION D'ACTIVITÉ DE PRÉSENTATION

Nom du paramètre	Demande	Indication	Réponse à une demande	Confirmation
Raison	S	S		

S: Le paramètre est tel que requis par la primitive du service de session qui prend en charge ce service (voir Recommandation X.215).

vide: Le paramètre ne figure pas.

10.11.1.1 *Raison*

Ce paramètre donne à l'utilisateur du PS accès au paramètre «raison» du service d'interruption d'activité de session, tel qu'il est décrit dans la Recommandation X.215.

10.11.2 *Procédure d'interruption d'activité*

10.11.2.1 Si l'unité fonctionnelle de restauration de contextes n'est pas adoptée, aucune action n'est effectuée sur le DCS.

10.11.2.2 Si l'unité fonctionnelle de restauration de contextes est adoptée, le DCS est aligné sur le DCS entre activités, tel qu'il était à l'émission des primitives de réponse et de confirmation de ce service.

10.11.2.3 Une primitive de service d'INTERRUPTION D'ACTIVITÉ DE PRÉSENTATION émise hors activité n'a aucun effet sur le DCS.

10.12 *Service d'ABANDON D'ACTIVITÉ DE PRÉSENTATION*

Ce service donne à l'utilisateur du PS accès au service de session d'ABANDON D'ACTIVITÉ DE SESSION, tel qu'il est décrit dans la Recommandation X.215. Ce service a des effets qui risquent de ne pas être en séquence par rapport à l'exécution de services précédents; il est destructif.

10.12.1 *Structure*

La structure des primitives composant ce service est présentée dans le tableau 13/X.216.

TABLEAU 13/X.216

Service d'ABANDON D'ACTIVITÉ DE PRÉSENTATION

Nom du paramètre	Demande	Indication	Réponse à une demande	Confirmation
Raison	S	S		

S: Le paramètre est tel que requis par la primitive du service de session qui prend en charge ce service (voir Recommandation X.215).

vide: Le paramètre ne figure pas.

10.12.1.1 *Raison*

Ce paramètre donne à l'utilisateur du PS accès au paramètre «raison» du service d'abandon d'activité de session, tel qu'il est décrit dans la Recommandation X.215.

10.12.2 *Procédure d'abandon d'activité*

10.12.2.1 Si l'unité fonctionnelle de restauration de contextes n'est pas adoptée, aucune action n'est effectuée sur le DCS.

10.12.2.2 Si l'unité fonctionnelle de restauration de contextes est adoptée, le DCS est aligné sur le DCS entre activités, tel qu'il était à l'émission des primitives de réponse et de confirmation de ce service.

10.13 *Service de TERMINAISON D'ACTIVITÉ DE PRÉSENTATION*

Ce service donne à l'utilisateur du PS accès au service de TERMINAISON D'ACTIVITÉ DE SESSION, tel qu'il est décrit dans la Recommandation X.215. Les effets de ce service sont en séquence par rapport à l'exécution des services lancés précédemment; il est non destructif.

10.13.1 *Structure*

La structure des primitives composant ce service est indiquée dans le tableau 14/X.216.

10.13.1.1 *Numéro de série de point de synchronisation*

Ce paramètre donne à l'utilisateur du PS accès au paramètre «numéro de série de point de synchronisation» du service de terminaison d'activité de session, tel qu'il est décrit dans la Recommandation X.215.

10.13.1.2 *Données de l'utilisateur*

Les valeurs de données de présentation de ce paramètre (y compris toutes les valeurs de données de présentation imbriquées) sont communiquées entre utilisateurs du PS et assujetties aux règles du § 10.1; l'interprétation de ces données est du ressort de la couche application. Aucune autre signification n'est attachée à ces données par le service de présentation.

TABLEAU 14/X.216

Service de TERMINAISON D'ACTIVITÉ DE PRÉSENTATION

Nom du paramètre	Demande	Indication	Réponse à une demande	Confirmation
Numéro de série de point de synchronisation	S	S		
Données de l'utilisateur	U	C(=)	U	C(=)

U: La présence de ce paramètre relève du choix de l'utilisateur.

C: La présence de ce paramètre est conditionnelle.

S Le paramètre est tel que requis par la primitive du service de session qui prend en charge ce service (voir Recommandation X.215).

(=): Quand ce signe suit l'une des lettres ci-dessus, la valeur du paramètre est égale à celle indiquée pour ce paramètre dans la colonne adjacente de gauche.

vide: Le paramètre ne figure pas.

10.13.2 *Procédure de terminaison d'activité*

10.13.2.1 Le fournisseur du PS transfère les paramètres définis pour la session entre les utilisateurs du PS, comme spécifié dans la Recommandation X.215.

10.13.2.2 Si l'unité fonctionnelle de restauration de contextes n'est pas adoptée, aucune action n'est effectuée sur le DCS.

10.13.2.3 Si l'unité fonctionnelle de restauration de contextes est adoptée, le DCS est aligné sur le DCS entre activités, tel qu'il se présente à l'émission des primitives de réponse et de confirmation de ce service.

10.14 *Service de TRANSFERT D'INFORMATIONS DE CAPACITÉS DE PRÉSENTATION*

Ce service donne à l'utilisateur du PS accès au service de TRANSFERT D'INFORMATIONS DE CAPACITÉS DE SESSION de la couche session, tel qu'il est décrit dans la Recommandation X.215. Les effets de ce service sont en séquence par rapport à l'exécution des services lancés précédemment; il est non destructif.

10.14.1 *Structure*

La structure des primitives composant ce service est présentée dans le tableau 15/X.216.

TABLEAU 15/X.216

Service de TERMINAISON D'ACTIVITÉ DE PRÉSENTATION

Nom du paramètre	Demande	Indication	Réponse à une demande	Confirmation
Données de l'utilisateur	U	C(=)	U	C(=)

U: La présence de ce paramètre relève du choix de l'utilisateur.

C: La présence de ce paramètre est conditionnelle.

(=): Quand ce signe suit l'une des lettres ci-dessus, la valeur du paramètre est égale à celle indiquée pour ce paramètre dans la colonne adjacente de gauche.

10.14.1.1 *Données de l'utilisateur*

Les valeurs de données de présentation de ce paramètre (y compris toutes les valeurs de données de présentation imbriquées) sont communiquées entre utilisateurs du PS et assujetties aux règles du § 10.1; l'interprétation de ces données est du ressort de la couche application. Aucune autre signification n'est attachée à ces données par le service de présentation.

10.15 *Service de PASSATION DU CONTRÔLE DE PRÉSENTATION*

Ce service donne à l'utilisateur du PS accès au service de PASSATION DE CONTRÔLE DE SESSION de la couche session, tel qu'il est décrit dans la Recommandation X.215. Les effets de ce service sont en séquence par rapport à l'exécution des services précédents; il est non destructif.

10.15.1 *Structure*

Ce service n'a pas de paramètre.

10.16 *Service de CESSION DE JETONS DE PRÉSENTATION*

Ce service donne à l'utilisateur du PS accès au service de CESSION DE JETONS DE SESSION de la couche session, tel qu'il est décrit dans la Recommandation X.215. Les effets de ce service sont en séquence par rapport à l'exécution des services précédents, il est non destructif.

10.16.1 *Structure*

La structure des primitives composant ce service est présentée dans le tableau 16/X.216.

TABLEAU 16/X.216

Service de CESSION DE JETONS DE PRÉSENTATION

Nom du paramètre	Demande	Indication
Jetons	S	S

S: Le paramètre est tel que requis par la primitive du service de session qui prend en charge ce service (voir Recommandation X.215).

10.16.1.1 *Jetons*

Ce paramètre correspond au paramètre «jetons» du service de session (voir Recommandation X.215).

10.17 *Service de DEMANDE DE JETONS DE PRÉSENTATION*

Ce service donne à l'utilisateur du PS accès au service de DEMANDE DE JETONS DE SESSION de la couche session, tel que décrit dans la Recommandation X.215. Les effets de ce service sont en séquence par rapport à l'exécution de services lancés précédemment; il est non destructif.

10.17.1 *Structure*

La structure des primitives composant ce service est présentée dans le tableau 17/X.216.

TABLEAU 17/X.216

Service de DEMANDE DE JETONS DE PRÉSENTATION

Nom du paramètre	Demande	Indication
Jetons	S	S
Données de l'utilisateur	U	C(=)

- U: La présence de ce paramètre relève du choix de l'utilisateur.
- C: La présence de ce paramètre est conditionnelle.
- S Le paramètre est tel que requis par la primitive du service de session qui prend en charge ce service (voir Recommandation X.215).
- (=): Quand ce signe suit l'une des lettres ci-dessus, la valeur du paramètre est égale à celle indiquée pour ce paramètre dans la colonne adjacente de gauche.

10.17.1.1 *Jetons*

Ce paramètre correspond au paramètre «jetons» du service de session (voir Recommandation X.215).

10.17.1.2 *Données de l'utilisateur*

Les valeurs de données de présentation de ce paramètre (y compris toutes les valeurs de données de présentation imbriquées) sont communiquées entre utilisateurs du PS et assujetties aux règles du § 10.1; l'interprétation de ces données est du ressort de la couche application. Aucune autre signification n'est attachée à ces données par le service de présentation.

10.18 *Service de SIGNALISATION D'ANOMALIE PAR L'UTILISATEUR DU PS*

Ce service donne à l'utilisateur du PS accès au service de SIGNALISATION D'ANOMALIE PAR L'UTILISATEUR DE SESSION de la couche session, tel qu'il est décrit dans la Recommandation X.215. Les effets de ce service sont en séquence par rapport à l'exécution des services précédents; il est destructif.

10.18.1 *Structure*

La structure des primitives composant ce service est présentée dans le tableau 18/X.216.

10.18.1.1 *Raison*

Ce paramètre correspond au paramètre «raison» du service de session (voir Recommandation X.215).

10.18.1.2 *Données de l'utilisateur*

Les valeurs de données de présentation de ce paramètre (y compris toutes les valeurs de données de présentation imbriquées) sont communiquées entre utilisateurs du PS et assujetties aux règles du § 10.1; l'interprétation de ces données est du ressort de la couche application. Aucune autre signification n'est attachée à ces données par le service de présentation.

TABLEAU 18/X.216

Service de SIGNALISATION D'ANOMALIE PAR L'UTILISATEUR DU PS

Nom du paramètre	Demande	Indication
Raison	S	S
Données de l'utilisateur	U	C(=)

- U: La présence de ce paramètre relève du choix de l'utilisateur.
 C: La présence de ce paramètre est conditionnelle.
 S Le paramètre est tel que requis par la primitive du service de session qui prend en charge ce service (voir Recommandation X.215).
 (=): Quand ce signe suit l'une des lettres ci-dessus, la valeur du paramètre est égale à celle indiquée pour ce paramètre dans la colonne adjacente de gauche.

10.19 *Service de SIGNALISATION D'ANOMALIE PAR LE FOURNISSEUR DU PS*

Ce service procure à l'utilisateur du PS la visibilité sur le service de SIGNALISATION D'ANOMALIE PAR LE FOURNISSEUR DE SESSION de la couche session, tel qu'il est décrit dans la Recommandation X.215. Ce service est destructif.

10.19.1 *Structure*

La structure de la primitive composant ce service est présentée dans le tableau 19/X.216.

TABLEAU 19/X.216

Service de SIGNALISATION D'ANOMALIE PAR LE FOURNISSEUR DU PS

Nom du paramètre	IndicaTION
Raison	S

- S: Le paramètre est tel que requis par la primitive du service de session qui prend en charge ce service (voir Recommandation X.215).

10.19.1.1 *Raison*

Ce paramètre correspond au paramètre «raison» du service de session (voir Recommandation X.215).

10.20 *Service de TRANSFERT DE DONNÉES EXPRÈS DE PRÉSENTATION*

Ce service donne à l'utilisateur du PS accès au service TRANSFERT DE DONNÉES EXPRÈS DE SESSION de la couche session, tel qu'il est décrit dans la Recommandation X.215. Ce service a des effets qui risquent de ne pas être en séquence par rapport à l'exécution de services précédents; il est non destructif.

10.20.1 *Structure*

La structure des primitives composant ce service est présentée dans le tableau 20/X.216.

TABLEAU 20/X.216

Service de TRANSFERT DE DONNÉES EXPRÈS DE PRÉSENTATION

Nom du paramètre	Demande	Indication
Données de l'utilisateur	O	O(=)

M: la présence de ce paramètre est obligatoire.

(=): quand ce signe suit l'une des lettres ci-dessus, la valeur du paramètre est égale à celle indiquée pour ce paramètre dans la colonne adjacente de gauche.

10.20.1.1 *Données de l'utilisateur*

Les valeurs de données de présentation de ce paramètre (y compris toutes les valeurs de données de présentation imbriquées) sont communiquées entre utilisateurs du PS et sont exprimées selon le contexte par défaut; l'interprétation de ces données est du ressort de la couche application. Aucune autre signification n'est attachée à ces données par le service de présentation.

10.21 *Service de POSE DE POINT DE SYNCHRONISATION MINEUR DE PRÉSENTATION*

Ce service donne à l'utilisateur du PS accès au service de POSE DE POINT DE SYNCHRONISATION MINEUR DE SESSION de la couche session, tel qu'il est décrit dans la Recommandation X.215. Les effets de ce service sont en séquence par rapport à l'exécution des services précédents; il est non destructif.

10.21.1 *Structure*

La structure des primitives composant ce service est présentée dans le tableau 21/X.216.

10.21.1.1 *Type*

Ce paramètre correspond au paramètre «type» du service de session (voir Recommandation X.215).

10.21.1.2 *Numéro de série de point de synchronisation*

Ce paramètre correspond au paramètre «numéro de série de point de synchronisation» du service de session (voir Recommandation X.215).

10.21.1.3 *Données de l'utilisateur*

Les valeurs de données de présentation de ce paramètre (y compris toutes les valeurs de données de présentation imbriquées) sont communiquées entre utilisateurs du PS et assujetties aux règles du § 10.1; l'interprétation de ces données est du ressort de la couche application. Aucune autre signification n'est attachée à ces données par le service de présentation.

TABLEAU 21/X.216

Service de POSE DE POINT DE SYNCHRONISATION MINEUR DE PRÉSENTATION

Nom du paramètre	Demande	Indication	Réponse à une demande	Confirmation
Type	S	S		
Numéro de série de point de synchronisation	S	S	S	S
Données de l'utilisateur	U	C(=)	U	C(=)

U: la présence de ce paramètre relève du choix de l'utilisateur.

C: la présence de ce paramètre est conditionnelle.

S le paramètre est tel que requis par la primitive du service de session qui prend en charge ce service (voir Recommandation X.215).

(=): quand ce signe suit l'une des lettres ci-dessus, la valeur du paramètre est égale à celle indiquée pour ce paramètre dans la colonne adjacente de gauche.

vide: le paramètre ne figure pas.

10.22 *Service de POSE DE POINT DE SYNCHRONISATION MAJEUR DE PRÉSENTATION*

Ce service donne à l'utilisateur du PS accès au service de POSE DE POINT DE SYNCHRONISATION MAJEUR DE SESSION de la couche session, tel qu'il est décrit dans la Recommandation X.215. Les effets de ce service sont en séquence par rapport à l'exécution des services précédents; il est non destructif.

10.22.1 *Structure*

La structure des primitives composant ce service est présentée dans le tableau 22/X.216.

TABLEAU 22/X.216

Service de POSE DE POINT DE SYNCHRONISATION MAJEUR DE PRÉSENTATION

Nom du paramètre	Demande	Indication	Réponse à une demande	Confirmation
Numéro de série de point de synchronisation	S	S		
Données de l'utilisateur	U	C(=)	U	C(=)

U: la présence de ce paramètre relève du choix de l'utilisateur.

C: la présence de ce paramètre est conditionnelle.

S le paramètre est tel que requis par la primitive du service de session qui prend en charge ce service (voir Recommandation X.215).

(=): quand ce signe suit l'une des lettres ci-dessus, la valeur du paramètre est égale à celle indiquée pour ce paramètre dans la colonne adjacente de gauche.

vide: le paramètre ne figure pas.

10.22.1.1 *Numéro de série de point de synchronisation*

Ce paramètre correspond au paramètre «numéro de série de point de synchronisation» du service de session (voir Recommandation X.215).

10.22.1.2 Données de l'utilisateur

Les valeurs de données de présentation de ce paramètre (y compris toutes les valeurs de données de présentation imbriquées) sont communiquées entre utilisateurs du PS et assujetties aux règles du § 10.1; l'interprétation de ces données est du ressort de la couche application. Aucune autre signification n'est attachée à ces données par le service de présentation.

10.22.2 Procédure de pose de point de synchronisation majeur

Il ne doit être tenu aucun compte de POSES DE POINT DE SYNCHRONISATION MINEUR antérieures ni de POSES DE POINT DE SYNCHRONISATION MAJEUR DE PRÉSENTATION antérieures dans les évaluations impliquées par les procédures ultérieures de RESYNCHRONISATION DE PRÉSENTATION ou de REPRISE D'ACTIVITÉ DE PRÉSENTATION.

10.23 Service de TERMINAISON DE PRÉSENTATION

Ce service donne à l'utilisateur du PS accès au service de terminaison de session de la couche session, tel qu'il est décrit dans la Recommandation X.215. Les effets de ce service sont en séquence par rapport à l'exécution des services précédents; il est non destructif.

Ce service peut également être utilisé pour terminer en bon ordre une connexion de présentation.

10.23.1 Structure

La structure des primitives composant ce service est présentée dans le tableau 23/X.216.

TABLEAU 23/X.216

Service de TERMINAISON DE PRÉSENTATION

Nom du paramètre	Demande	Indication	Réponse à une demande	Confirmation
Résultat			S	S
Données de l'utilisateur	U	C(=)	U	C(=)

U: la présence de ce paramètre relève du choix de l'utilisateur.

C: la présence de ce paramètre est conditionnelle.

S le paramètre est tel que requis par la primitive du service de session qui prend en charge ce service (voir Recommandation X.215).

(=): quand ce signe suit l'une des lettres ci-dessus, la valeur du paramètre est égale à celle indiquée pour ce paramètre dans la colonne adjacente de gauche.

vide: le paramètre ne figure pas.

10.23.1.1 Résultat

Ce paramètre correspond au paramètre «résultat» du service de session, voir Recommandation X.215.

10.23.1.2 Données de l'utilisateur

Les valeurs de données de présentation de ce paramètre (y compris toutes les valeurs de données de présentation imbriquées) sont communiquées entre utilisateurs du PS et assujetties aux règles du § 10.1; l'interprétation de ces données est du ressort de la couche application. Aucune autre signification n'est attachée à ces données par le service de présentation.

10.23.2 Procédure de terminaison

Il est mis fin à la connexion de présentation lorsqu'il est mis fin à la connexion de session, comme décrit dans la Recommandation X.215.

Remarque – Les procédures régissant le comportement des primitives du service de présentation de demande, d'indication, de réponse à une demande et de confirmation de TERMINAISON DE PRÉSENTATION, correspondent à celles qui sont respectivement décrites dans la Recommandation X.215 pour les primitives du service de session de demande, d'indication, de réponse à une demande et de confirmation de TERMINAISON DE SESSION.

11 Enchaînements

Cette section définit les relations entre les facilités et les services de la couche présentation.

Il spécifie pour un service (ou pour un groupe de services «similaires») les conditions qui peuvent empêcher leur lancement à une PCEP particulière, quelles sont les procédures des services pouvant être interrompues par l'exécution de ce ou ces services et quels sont les services dont l'exécution peut interrompre les procédures de ce ou de ces services.

De plus, les règles générales s'appliquent:

- a) L'exécution d'un service ne peut être lancée que si l'unité fonctionnelle correspondante a été adoptée lors de l'établissement de la connexion de présentation. Les services des unités fonctionnelles «noyau» (de session et de présentation) sont toujours disponibles.
- b) L'exécution d'un service est indépendante de l'attribution des jetons, sauf spécification contraire dans cette section.

Toutes les règles d'enchaînement du service de session s'appliquent implicitement: les règles supplémentaires du service de présentation dépendent donc de la correspondance définie entre le service de présentation et le service de session. La présente Recommandation spécifie uniquement les règles d'enchaînement qui ne sont pas déjà déterminées par le service de session.

Remarque – Ceci implique, en particulier, que les primitives de service de demande de MODIFICATION DE CONTEXTES DE PRÉSENTATION, TRANSFERT DE DONNÉES TYPÉES DE PRÉSENTATION et de TRANSFERT DE DONNÉES DE PRÉSENTATION ne doivent pas être émises si une primitive de service de confirmation de POSE DE POINT DE SYNCHRONISATION MAJEUR DE PRÉSENTATION, RESYNCHRONISATION DE PRÉSENTATION, INTERRUPTION D'ACTIVITÉ DE PRÉSENTATION, TERMINAISON D'ACTIVITÉ DE PRÉSENTATION, ABANDON D'ACTIVITÉ DE PRÉSENTATION, ou de TERMINAISON DE PRÉSENTATION est attendue.

Tous les enchaînements d'exécutions de services qui ne sont pas explicitement interdits dans cette section (et qui ne sont pas interdits par le service de session) sont autorisés et n'ont donc pas besoin d'y être explicitement spécifiés.

Remarque – La correspondance entre le service de présentation et le service de session est définie dans la Recommandation X.226. Le service de session (voir la Recommandation X.215) impose des règles d'enchaînement qui empêchent l'émission de la primitive de service de demande ou de réponse à une demande de MODIFICATION DE CONTEXTES DE PRÉSENTATION lorsqu'une primitive de service de confirmation de POSE DE POINT DE SYNCHRONISATION MAJEUR DE PRÉSENTATION, TERMINAISON D'ACTIVITÉ DE PRÉSENTATION, TRANSFERT D'INFORMATIONS DE CAPACITÉS DE PRÉSENTATION ou de TERMINAISON DE PRÉSENTATION est attendue. Pour éviter un interblocage, le demandeur d'une primitive de service de demande de MODIFICATION DE CONTEXTES DE PRÉSENTATION, doit répondre à une primitive de service d'indication de POSE DE POINT DE SYNCHRONISATION MAJEUR DE PRÉSENTATION, TERMINAISON D'ACTIVITÉ DE PRÉSENTATION, TRANSFERT D'INFORMATIONS DE CAPACITÉS DE PRÉSENTATION ou de TERMINAISON DE PRÉSENTATION, sans attendre la primitive de service de confirmation de MODIFICATION DE CONTEXTES DE PRÉSENTATION.

11.1 *Service de CONNEXION DE PRÉSENTATION*

11.1.1 *Type de service*

Ce service est de type «confirmé».

11.1.2 *Restrictions à son utilisation*

Ce service ne peut pas être utilisé sur une connexion de présentation déjà établie.

11.1.3 *Procédures de service susceptibles d'être interrompues*

Ce service ne peut interrompre aucune des procédures du service de présentation.

11.1.4 *Services susceptibles de l'interrompre*

La procédure de ce service peut être interrompue par le service de COUPURE PAR L'UTILISATEUR DU PS ou par le service de COUPURE PAR LE FOURNISSEUR DU PS.

11.1.5 *Informations complémentaires sur l'enchaînement*

Des tentatives simultanées de la part des deux utilisateurs du PS d'établissement d'une connexion de présentation, sont traitées indépendamment par le fournisseur du PS. Selon les actions des utilisateurs du PS, il peut en résulter l'établissement de zéro, une ou deux connexions de présentation.

11.2 *Service de COUPURE PAR L'UTILISATEUR DU PS*

11.2.1 *Type de service*

Ce service est de type «non confirmé».

11.2.2 *Restrictions à son utilisation*

Ce service peut être utilisé à tout moment par chacun des utilisateurs du PS.

11.2.3 *Procédures de service susceptibles d'être interrompues*

Ce service interrompt toutes les procédures du service de présentation. Lors d'une collision entre le service de COUPURE PAR LE FOURNISSEUR DU PS et l'exécution du service de COUPURE PAR L'UTILISATEUR DU PS au niveau de l'une des PCEP, la primitive de service d'indication de COUPURE PAR LE FOURNISSEUR DU PS est uniquement lancée au niveau de la PCEP homologue.

Dans le cas d'une collision entre deux exécutions du service de COUPURE PAR L'UTILISATEUR DU PS, aucune primitive de service d'indication n'est émise, puisqu'il a déjà été mis fin à la connexion de présentation à ses deux extrémités.

11.2.4 *Services susceptibles de l'interrompre*

Dans le cas d'une collision entre deux exécutions du service de COUPURE PAR L'UTILISATEUR DU PS, aucune primitive de service d'indication n'est émise, puisqu'il a déjà été mis fin à la connexion de présentation à ses deux extrémités.

Dans le cas d'une collision entre le service de COUPURE PAR LE FOURNISSEUR DU PS et l'exécution du service de COUPURE PAR L'UTILISATEUR DU PS, la procédure du service de COUPURE PAR L'UTILISATEUR DU PS est interrompue.

11.3 *Service de COUPURE PAR LE FOURNISSEUR DU PS*

11.3.1 *Type de service*

Ce service est du type «à l'initiative du fournisseur».

11.3.2 *Restrictions à son utilisation*

Ce service peut être utilisé à tout moment par le fournisseur du PS.

11.3.3 *Procédures de service susceptibles d'être interrompues*

Ce service interrompt toutes les procédures du service de présentation.

11.3.4 *Services susceptibles de l'interrompre*

Dans le cas d'une collision entre le service de COUPURE PAR LE FOURNISSEUR DU PS et l'exécution du service de COUPURE PAR L'UTILISATEUR DU PS au niveau d'une PCEP, la primitive de service d'indication de COUPURE PAR LE FOURNISSEUR DU PS est uniquement lancée au niveau de la PCEP homologue.

11.4 *Service de MODIFICATION DE CONTEXTES DE PRÉSENTATION*

11.4.1 *Type de service*

Ce service est du type «confirmé».

11.4.2 *Restrictions à son utilisation*

Ce service peut uniquement être utilisé sur une connexion de présentation déjà établie.

La primitive de service de demande de MODIFICATION DE CONTEXTES DE PRÉSENTATION ne doit pas être émise lorsque est attendue une primitive de service de MODIFICATION DE CONTEXTES DE PRÉSENTATION.

11.4.3 *Procédures de service susceptibles d'être interrompues*

Aucune procédure du service de présentation n'est interrompue par ce service.

11.4.4 *Services susceptibles de l'interrompre*

La procédure de ce service peut être interrompue par les services de COUPURE PAR L'UTILISATEUR DU PS, COUPURE PAR LE FOURNISSEUR DU PS, SIGNALISATION D'ANOMALIE PAR L'UTILISATEUR DU PS, SIGNALISATION D'ANOMALIE PAR LE FOURNISSEUR DU PS, RESYNCHRONISATION DE PRÉSENTATION, INTERRUPTION D'ACTIVITÉ DE PRÉSENTATION et ABANDON D'ACTIVITÉ DE PRÉSENTATION.

S'il est mis fin à la connexion de présentation, la procédure du service de MODIFICATION DE CONTEXTES DE PRÉSENTATION est interrompue.

11.4.5 *Autres restrictions d'enchaînement*

Les collisions suivantes entre des exécutions de ce service peuvent se produire:

MODIFICATION DE CONTEXTES DE PRÉSENTATION/MODIFICATION DE CONTEXTES DE PRÉSENTATION

Ces exécutions de service en collision sont traitées indépendamment par le fournisseur du PS.

11.5 *Services de TRANSFERT DE DONNÉES TYPÉES DE PRÉSENTATION et de TRANSFERT DE DONNÉES DE PRÉSENTATION*

11.5.1 *Type de service*

Ces services sont du type «non confirmé».

11.5.2 *Restrictions à leur utilisation*

Ces services peuvent uniquement être utilisés sur une connexion de présentation déjà établie.

Le service de TRANSFERT DE DONNÉES DE PRÉSENTATION peut être assujéti au contrôle par jeton de données.

11.5.3 *Procédures de service susceptibles d'être interrompues*

Aucune procédure du service de présentation ne peut être interrompue par ces services.

11.5.4 *Services susceptibles de les interrompre*

La procédure de ces services peut être interrompue par les services de COUPURE PAR L'UTILISATEUR DU PS, COUPURE PAR LE FOURNISSEUR DU PS, SIGNALISATION D'ANOMALIE PAR L'UTILISATEUR DU PS, RESYNCHRONISATION DE PRÉSENTATION, SIGNALISATION D'ANOMALIE PAR LE FOURNISSEUR DU PS, INTERRUPTION D'ACTIVITÉ DE PRÉSENTATION et ABANDON D'ACTIVITÉ DE PRÉSENTATION.

11.5.5 *Restrictions dépendant des contextes*

Si le DCS est vide et qu'une primitive de service de confirmation de MODIFICATION DE CONTEXTES DE PRÉSENTATION est attendue, ces services ne peuvent pas être exécutés.

11.6 *Service de TRANSFERT D'INFORMATIONS DE CAPACITÉS DE PRÉSENTATION*

11.6.1 *Type de service*

Ce service est de type «confirmé».

11.6.2 *Restrictions à son utilisation*

Ce service peut uniquement être utilisé sur une connexion de présentation déjà établie.

Le service de TRANSFERT D'INFORMATIONS DE CAPACITÉS DE PRÉSENTATION est assujéti au contrôle par jeton imposé par le service de session.

11.6.3 *Procédures de service susceptibles d'être interrompues*

Aucune procédure du service de présentation ne peut être interrompue par ce service.

11.6.4 *Services susceptibles de l'interrompre*

La procédure de ce service peut être interrompue par les services de COUPURE PAR L'UTILISATEUR DU PS, COUPURE PAR LE FOURNISSEUR DU PS, SIGNALISATION D'ANOMALIE PAR L'UTILISATEUR DU PS, SIGNALISATION D'ANOMALIE PAR LE FOURNISSEUR DU PS et INTERRUPTION D'ACTIVITÉ DE PRÉSENTATION.

11.6.5 *Restrictions dépendant des contextes*

Si le DCS est vide et qu'une primitive de service de confirmation de MODIFICATION DE CONTEXTES DE PRÉSENTATION est attendue, ce service ne doit pas être exécuté.

11.7 *Service de TRANSFERT DE DONNÉES EXPRÈS DE PRÉSENTATION*

11.7.1 *Type de service*

Ce service est du type «non confirmé».

11.7.2 *Restrictions à son utilisation*

Aucune restriction n'est imposée à l'utilisation de ce service, autre que celles imposées par le service de session (voir la Recommandation X.215).

11.7.3 *Procédures de service susceptibles d'être interrompues*

Aucune procédure du service de présentation ne peut être interrompue par ce service.

11.7.4 *Services susceptibles de l'interrompre*

Aucune règle d'enchaînement n'est définie en plus de celles décrites par le service de session.

11.8 *Services de POSE DE POINT DE SYNCHRONISATION MINEUR DE PRÉSENTATION, POSE DE POINT DE SYNCHRONISATION MAJEUR DE PRÉSENTATION, TERMINAISON DE PRÉSENTATION, LANCEMENT D'ACTIVITÉ DE PRÉSENTATION, DEMANDE DE JETONS DE PRÉSENTATION, CESSION DE JETONS DE PRÉSENTATION, PASSATION DU CONTRÔLE DE PRÉSENTATION, TERMINAISON D'ACTIVITÉ DE PRÉSENTATION et REPRISE D'ACTIVITÉ DE PRÉSENTATION*

11.8.1 *Types de ces services*

Les types de ces services sont décrits dans la Recommandation X.215.

11.8.2 *Restrictions à leur utilisation*

Lorsque l'unité fonctionnelle de restauration des contextes a été adoptée, les restrictions suivantes s'appliquent à leur utilisation, en plus de celles imposées par le service de session:

les primitives de service de demande de POSE DE POINT DE SYNCHRONISATION MINEUR DE PRÉSENTATION, POSE DE POINT DE SYNCHRONISATION MAJEUR DE PRÉSENTATION, LANCEMENT D'ACTIVITÉ DE PRÉSENTATION, TERMINAISON D'ACTIVITÉ DE PRÉSENTATION et REPRISE D'ACTIVITÉ DE PRÉSENTATION ne doivent pas être utilisées si une primitive de service de confirmation de MODIFICATION DE CONTEXTES DE PRÉSENTATION est attendue.

11.8.3 *Procédures de service susceptibles d'être interrompues*

Aucune règle d'enchaînement n'est imposée en plus de celles du service de session.

11.8.4 *Services pouvant les interrompre*

Aucune règle d'enchaînement n'est imposée en plus de celles du service de session.

11.9 *Service de RESYNCHRONISATION DE PRÉSENTATION, SIGNALISATION D'ANOMALIE PAR L'UTILISATEUR DU PS, SIGNALISATION D'ANOMALIE PAR LE FOURNISSEUR DU PS, INTERRUPTION D'ACTIVITÉ DE PRÉSENTATION et ABANDON D'ACTIVITÉ DE PRÉSENTATION*

11.9.1 *Types de ces services*

Les types de ces services sont décrits dans la Recommandation X.215.

11.9.2 *Procédures de service susceptibles d'être interrompues*

Outre les règles d'enchaînement décrites par le service de session, ces services risquent d'interrompre les procédures de la gestion des contextes et le transfert de renseignements du service de présentation.

11.9.3 *Services susceptibles de les interrompre*

Aucune règle d'enchaînement n'est imposée en plus de celles du service de session.

ANNEXE A

(à la Recommandation X.216)

Restrictions à l'utilisation du service de présentation en mode X.410-1984

L'utilisation du mode de fonctionnement X.410-1984 impose certaines restrictions à la syntaxe abstraite des valeurs de données de présentation utilisées dans les paramètres «données de l'utilisateur» de certaines primitives du service de présentation.

A.1 *Service de CONNEXION DE PRÉSENTATION*

Les paramètres «données de l'utilisateur» de ces primitives du service de présentation sont limités à une seule valeur de données de présentation de type ASN.1 SET.

A.2 *Service de COUPURE PAR L'UTILISATEUR DU PS*

Les paramètres «données de l'utilisateur» de ces primitives du service de présentation sont limités à une seule valeur de données de présentation de type ASN.1 SET.

A.3 *Service de DEMANDE DE JETONS DE PRÉSENTATION*

Les paramètres «données de l'utilisateur» de ces primitives du service de présentation sont limités à une seule valeur de données de présentation de type ASN.1 INTEGER.

A.4 *Service de TRANSFERT DE DONNÉES DE PRÉSENTATION*

Les paramètres «données de l'utilisateur» de ces primitives du service de présentation sont limités à une seule valeur de données de présentation de type ASN.1 OCTET STRING.

Remarque – La valeur OCTET STRING peut avoir été produite par une application locale du service de mise en correspondance des syntaxes à une valeur d'un autre type (voir le § 7.2.4.1 de la Recommandation X.200). Une telle application n'entre pas dans le cadre de la présente Recommandation.

SÉRIES DES RECOMMANDATIONS UIT-T

Série A	Organisation du travail de l'UIT-T
Série B	Moyens d'expression: définitions, symboles, classification
Série C	Statistiques générales des télécommunications
Série D	Principes généraux de tarification
Série E	Exploitation générale du réseau, service téléphonique, exploitation des services et facteurs humains
Série F	Services de télécommunication non téléphoniques
Série G	Systèmes et supports de transmission, systèmes et réseaux numériques
Série H	Systèmes audiovisuels et multimédias
Série I	Réseau numérique à intégration de services
Série J	Transmission des signaux radiophoniques, télévisuels et autres signaux multimédias
Série K	Protection contre les perturbations
Série L	Construction, installation et protection des câbles et autres éléments des installations extérieures
Série M	RGT et maintenance des réseaux: systèmes de transmission, de télégraphie, de télécopie, circuits téléphoniques et circuits loués internationaux
Série N	Maintenance: circuits internationaux de transmission radiophonique et télévisuelle
Série O	Spécifications des appareils de mesure
Série P	Qualité de transmission téléphonique, installations téléphoniques et réseaux locaux
Série Q	Commutation et signalisation
Série R	Transmission télégraphique
Série S	Equipements terminaux de télégraphie
Série T	Terminaux des services télématiques
Série U	Commutation télégraphique
Série V	Communications de données sur le réseau téléphonique
Série X	Réseaux de données et communication entre systèmes ouverts
Série Y	Infrastructure mondiale de l'information et protocole Internet
Série Z	Langages et aspects informatiques généraux des systèmes de télécommunication